



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 janvier 2024 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 16 janvier 2024

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et Mr HENRIET Christian (Pouvoir de Mr MOINARD David), Maire.

Etaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny, MM CHARNOLE David, MOINARD David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian)

Etait absent : Mr HERBRETEAU TOM

Etait secrétaire : Mr AUDOUIT Claude

Votants : 10 dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Adhésion à la Centrale d'achat de Vendée Numérique
4. CCVSA : Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales
5. CCVSA : Bassin de natation mobile Convention de remboursement de frais entre la commune de RIVES D'AUTISE et les autres communes de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
6. Demande de remboursement avance de dépenses
7. Association La Saint Hubert : Sollicitation d'un agrandissement du local au terrain de football
8. Venelle village de Souil : Régularisation
9. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr AUDOUIT Claude, secrétaire de séance.

Début du Conseil Municipal à 19 h 15

Conseil Municipal du 22 janvier 2024

3. Adhésion à la Centrale d'achat de Vendée Numérique

Mr Le Maire rappelle que par délibération n° 2023-05-02 du 30 mai dernier, le Conseil Municipal avait validé l'accord de principe concernant le déploiement d'un réseau à bas débit.

Vendée Numérique encourage toutes les collectivités à adhérer à la Centrale d'Achat qui sera sans engagement de commandes, ni engagement financier ou humain car l'adhésion ne sera plus récupérable pendant six ans (durée initiale du marché).

Pas de remarques de la part des membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adhère à l'unanimité à la Centrale d'achat de Vendée Numérique et autorise Mr Le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion.

4. CCVSA : Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales

Mr Le Maire informe que lors du dernier Conseil de Communauté il a été décidé de regrouper les commissions « sites culturels » et « actions culturelles », ainsi que le Conseil d'exploitation de l'Ecole de Musique, en une seule commission nommée « Culture ».

Il est demandé de bien vouloir soumettre le nom des représentants de notre commune au sein de cette commission « culture » et de vérifier la liste des autres commissions et de soumettre des modifications si besoin. Les anciennes commissions étaient représentées par MM HENRIET Christian et HERBRETEAU Tom. Ce dernier n'étant pas présent à la séance, Mr GABORIAU se propose de le remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité MM HENRIET Christian et GABORIAU Sébastien respectivement membre titulaire et membre suppléant pour la commission « Culturel ». Pas de modification pour les autres commissions.

5. CCVSA : Bassin de natation mobile Convention de remboursement de frais entre la commune de RIVES D'AUTISE et les autres communes de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Mr Le Maire rappelle de la création d'une piscine mobile permettant l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles. La Commune RIVES D'AUTISE a été nommée pour la gestion de ce dossier. Chaque commune de la CCVSA doit signer une convention de remboursement de frais avec la commune RIVES D'AUTISE et valider le principe des frais engagés par la commune de RIVES D'AUTISE au prorata du nombre d'habitants.

La participation financière de la commune serait de 5 732 € 45.

Mr HENRIET informe que le bassin donne entière satisfaction aux enseignants.

Mr GABORIAU demande s'il y a des retours sur ce nouveau système de fonctionnement.

Mr BARDE précise qu'il n'a entendu pour sa part que des retours négatifs.

Mme METEAU précise qu'on lui a rapporté que l'eau n'était pas très chaude et que les enfants n'avaient pas pied.

Arrivée de Mr PHILIPPEAU Grégoire

Mr BARDE s'interroge sur le fait que la commune de XANTON bénéficie des services de la piscine de FONTENAY LE COMTE.

Mr Le Maire précise que la commune de XANTON et la piscine de FONTENAY LE COMTE ont un accord depuis de nombreuses années.

Mr GABORIAU précise que la commune de XANTON participe aussi financièrement à ce bassin.

Mme METEAU s'interroge de savoir si les enfants apprennent vraiment à nager avec ce nouveau système.

Mr PHELIPEAU confirme que la classe des CM a participé aux séances dans ce nouveau bassin, que le maître nageur est en dehors du bassin et la maîtresse dans l'eau avec les élèves.

Mr BARDE espère que cela ne va perturber les enfants, le fait qu'ils n'aient pas pied et doivent s'agripper au bord.

Mr THEBAULT s'inquiète que les enfants ne prennent pas de plaisir à apprendre à nager.

Mr AUDOIT propose de faire le point avec la maîtresse qui a déjà participé. Il précise qu'il est normal que le maître nageur soit à l'extérieur du bassin afin d'observer le plus largement possible les enfants.

Mr HENRIET précise qu'il n'a pas eu de retours négatifs de notre directrice d'école.

Le Conseil Municipal, autorise la signature de la convention de remboursement de frais et valide le principe de remboursement des frais engagés (7 voix pour – 2 abstentions).

6. Demande de remboursement avance de dépenses

Mr Le Maire informe que Mme MACÉ Chloé a réglé une intervention pour un raccordement internet pour la boulangerie, dépense qui aurait dû incomber à la mairie. Cette dépense s'élève à 119 € TTC. Après renseignements pris auprès du Centre des Finances Publiques de FONTENAY LE COMTE, il est possible d'autoriser le remboursement de cette dépense à Mme MACÉ par le biais d'une délibération du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité le remboursement de la dépense avancée soit la somme de 119 €.

7. Association La Saint Hubert : Sollicitation d'un agrandissement du local au terrain de football

Mr Le Maire fait lecture d'un courrier de l'association de chasse sollicitant un agrandissement du local au terrain de football. L'association souhaiterait obtenir pour leurs activités les 2 vestiaires, actuellement 1 seul est à leur disposition.

Mr THEBAULT rappelle que le terrain de football a été déclassé, il n'y aura plus de matchs.

Mme METEAU demande le nombre de chasseurs adhérents à l'association.

Mr THEBAULT précise qu'il y a environ une cinquantaine de chasseurs.

Mr AUDOUIT propose que la commune se déplace afin de définir les besoins de l'association.

Mr HENRIET propose de donner un accord de principe à l'association et de faire passer la commission de sécurité une fois l'agencement effectué.

Le Conseil Municipal accepte (7 voix pour – 2 abstentions) l'accord de principe du prêt des 2 vestiaires et de faire passer au préalable la commission de sécurité.

Arrivée de Mr VALADE David

8. Venelle village de Souil : Régularisation

Mr Le Maire rappelle que par délibération n° 2021-07-08 du 12/07/2021, le conseil avait décidé de procéder à la cession de la venelle aux 3 propriétaires la longeant et mentionnant que les frais de notaire et géomètre seraient à la charge des acquéreurs.

La délibération n° 2023-04-02 du 24 avril 2023, actait la désaffectation et déclassement de la venelle afin de la basculer dans le domaine privé de la commune.

Mr Le Maire avait sollicité les services de La Préfecture afin de connaître la procédure de cession.

Mr Le Maire propose de financer une enquête publique.

Mr VALADE demande le coût d'une enquête publique.

Mr Le Maire estime que le coût peut se situer aux alentours de 1 000 €.

Le Conseil Municipal accepte (8 voix pour – 2 voix contre) à la réalisation d'une enquête publique pour permettre la régularisation de la venelle à Souil en suivant les préconisations préfectorales.

9. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire propose

- Une commission des Finances le 1^{er} février 2024 à 19 h afin d'étudier les demandes de subventions des diverses associations.
- De contacter l'EPF (Etablissement Public Foncier). Une personne habilitée se déplacerait dans la commune afin de faire une étude sur les parcelles susceptibles d'être loti. L'avantage de l'EPF : la commune n'a pas frais à avancer pour l'étude.

Mr HENRIET pense qu'une quinzaine de lots serait un bon compromis.

Mr THEBAULT précise que ces nouvelles constructions pourraient permettre à de jeunes foyers de s'installer et seraient un plus pour l'école.

Mr GABORIAU pense que la commune attire aujourd'hui beaucoup de jeunes retraités.

Mr PHELIPEAU s'interroge de l'intérêt de réaliser une étude pour ne peut-être pas engendrer de démarches par la suite.

Mme METEAU rejoint Mr PHELIPEAU, une personne ne va pas réaliser une étude gracieusement s'il n'y a pas de poursuite de travaux.

Mr AUDOUIT précise que ce dossier ne sera pas finalisé sous ce mandat mais plutôt sous le prochain.

Conseil Municipal du 22 janvier 2024

Mme METEAU s'interroge sur le fait de commencer un projet à long terme à un peu plus de 2 ans de la fin de mandat.

Mr GABORIAU propose que la personne réalisant l'étude vienne expliquer sa mission exacte.

Mr HENRIET va prendre contact et proposer une rencontre avec les élus.

- Une commission voirie le 2 février 2024 à 18 h 30

Monsieur Le Maire informe que

- la Société Vélocipédique Fontenaisienne souhaite organiser sur notre commune le Championnat de Vendée le 13 avril 2024. Le prêt de la salle des fêtes est souhaité pour les contrôles anti dopage, établissement des résultats et remise des récompenses. L'assemblée accepte l'organisation de ce championnat et prêt de la salle des fêtes.
- L'association PictArtExpos, association d'artistes de LUCON va organiser une exposition les 11 et 12 mai prochain au foyer rural. Les artistes de la commune seront conviés.
- Mr VALADE demande si l'organisation, la communication... sont gérées par l'association ou la commune. Mr HENRIET précise que l'association gère complètement l'animation. Le Conseil valide cette manifestation.
- L'OGEC de MAILLÉ souhaiterait emprunter le bateau à chaine 1 journée pour l'organisation d'une marche sur leur commune. Les élus refusent cette demande pour des raisons de sécurité.
- La boulangerie va ouvrir ses portes le 1^{er} février prochain. Il souhaite une bonne réussite aux artisans boulangers.

Mme METEAU souhaite connaître l'effectif des élus démissionnaires pour une réélection. Elle évoque le manque de présence et d'implication de certains conseillers.

Mr Le Maire lui précise qu'il doit y avoir 1/3 de démission pour organiser une nouvelle élection.

Mr AUDOUIT confirme qu'il y a de nombreuses absences et rappelle que les excuses en cas de non présence aux réunions doivent se faire auprès du secrétariat et avant la réunion.

Mr THEBAULT les rejoint et confirme que certains ne font pas beaucoup d'effort.

Mr GABORIAU rappelle que les conseillers ont été élus par la population.

Mr AUDOUIT évoque

- les problèmes de régulation de température du chauffage à l'école de Souil (ancienne partie). Il propose d'étudier un système plus simple.
- La fuite dans les cuisines certainement dû à un problème de VMC. L'entreprise doit intervenir pour palier à ce problème.
- Changement de chauffe-eau dans un locatif à Souil

Mr GABORIAU demande s'il y a eu des retours suite au changement de prestataire cantine.

Mr BARDE évoque de bons retours.

Mr GABORIAU informe qu'il a rencontré le personnel de la cantine qui était satisfait des nouvelles prestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

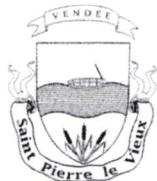
2024-01-01	Adhésion à la Centrale d'achat de Vendée Numérique
2024-01-02	CCVSA Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales
2024-01-03	CCVSA : Bassin de natation mobile – Convention de remboursement de frais entre la commune de RIVES D'AUTISE et les autres communes du territoire de la CCVSA
2024-01-04	Remboursement avance de dépenses
2024-01-05	Association La Sainte Hubert : Agrandissement local
2024-01-06	Venelle Souil : Enquête publique

Le Secrétaire de séance,
Claude AUDOUIT


Conseil Municipal du 22 janvier 2024

Le Maire,
Christian HENRIET



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 mars 2024 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois de mars à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 27 février 2024

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, PHELIPEAU Grégoire, VALADE David, THEBAULT André (Pouvoir de Mr CHARNOLE David), et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr MOINARD David)

Etaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny, MM BARDE Mickaël, MOINARD David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), CHARNOLE David (Pouvoir à Mr THEBAULT André)

Était absent :

Était secrétaire : Mr VALADE David

Votants : 11 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Vote des subventions communales 2024
4. Validation du programme voirie 2024
5. Organisation de la semaine scolaire
6. Protection sociale complémentaire
7. Financement des élèves hors commune
8. Retrait délibération 2024-01-02
9. Offre d'achat des actions de la société Technique Solaire Invest 69
10. Dénomination d'un chemin rural
11. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr VALADE David, secrétaire de séance.

Début du Conseil Municipal à 19 h 15

Conseil Municipal du 04 mars 2024

3. Vote des subventions communales 2024

Vote des subventions 2024 : proposition de la commission finances du 01.02.2024

Le Conseil Municipal vote les subventions 2024 au vu des demandes reçues, après examen préalable de la commission des finances le 01 février 2024. Ce montant s'élève à 7500 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité la proposition de 7500 euros formulée par Commission Finances

Mr PHELIPEAU interroge sur le fait que la subvention attribuée à la société de chasse est plus élevée que celle demandée.

Mr GABORIAU et Mr AUDOUIT expliquent que lors de la commission finance il a été décidé de rééquilibrer les subventions attribuées aux associations de la commune pour une meilleure équité.

Mr VALADE souligne le montant de la subvention accordée à la société vélocipédique fontenaisienne alors que c'est une association hors commune.

Mr le Maire indique que la société vélocipédique fontenaisienne a choisi notre commune cette année encore, cette fois pour organiser des Championnats Départementaux, le circuit proposé ayant plu.

4. Validation du programme voirie 2024

Monsieur Sébastien GABORIAU présente la proposition de programme 2024 :

Aménagement de la Grand'Rue à la Porte de l'Ile il y a une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Mr GABORIAU précise que dans la tranche optionnelle il a été rajouté 60 m de trottoir à la demande de Mr le Maire, pour finaliser la partie initialement non prévue en allant vers la sortie côté Maillezais.

Mme METEAU affirme qu'il serait dommage de refaire la totalité de la route et de laisser ce bout de trottoir dans l'état actuel.

Mr GABORIAU ajoute que si la tranche ferme et l'optionnelle sont acceptées l'agence routière s'engage à la fin des travaux à refaire la bande de roulement.

Mr AUDOUIT souligne que le lancement du marché commence tard.

Mr VALADE demande si ce projet rentre dans le budget communal, Mr Gaboriau répond que oui mais que tout dépendra du montant des appels d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité ce programme.

5. Organisation de la semaine scolaire

Mr Le Maire fait part de la réception d'un courrier de l'inspection académique sollicitant la mairie pour fixer l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles à la rentrée de 2024-2025. Mr Le Maire propose aux

membres du conseil municipal de reconduire les mêmes horaires soit du lundi au vendredi 9h/12h et 13h30/16h30 (pas classe le mercredi) ayant au préalable consulté la directrice de l'école. (Vote : à l'unanimité).

6. Protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal donne mandat au Centre de Gestion 85 afin qu'il puisse pour le compte de la commune réaliser une mise en concurrence régionale visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et à la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion 85.

7. Financement des élèves hors commune

Mr Le Maire informe que nous avons reçu un courrier concernant des demandes de financement pour des enfants domiciliés sur la commune et scolarisés dans une commune voisine en école publique sur une courte durée.

Le Conseil Municipal rappelle que l'école de la commune a la capacité d'accueil nécessaire et qu'une garderie a été mise en place matin et soir ainsi qu'un transport scolaire gratuit afin d'apporter un service indispensable aux familles.

Par conséquent Le Conseil refuse à l'unanimité de financer l'accueil de ces élèves sur une autre commune.

Arrivée de Mme LEGER Marielle

8. Retrait délibération 2024-01-02

Mr GABORIAU rappelle le sujet de la délibération 2024-01-02 et fait part de la réception d'un mail de la Communauté de Commune Vendée Sèvre Autise, informant que lors du conseil de communauté du 13 février 2024 il a été décidé de redélibérer sur la liste des commissions intercommunales et qu'il a été choisi de créer la commission culture et d'y regrouper les élus des anciennes commissions « actions culturelles » et « conseil d'exploitation de l'École Intercommunale de musique ». Par conséquent il est demandé à la commune de retirer la délibération 2024-01-02 qui avait été prise lors du conseil du 22 janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité le retrait de la délibération 2024-01-02.

9. Offre d'achat des actions de la société Technique Solaire Invest 69

Mr le Maire fait part de la réception d'un courrier de la société Technique Solaire Invest 69 qui a un projet de construction d'un bâtiment agricole (stabulation pour bovins) avec panneaux photovoltaïques en toiture sur la commune de Saint-Pierre-Le-Vieux au lieu-dit « Les Ormeaux ». La société souhaite céder la totalité de ses actions à une autre société de son groupe. Néanmoins la commune est en droit de présenter une offre d'achat.

LE CONSEIL MUNICIPAL refuse de présenter une offre d'achat.

(3 abstentions – 9 contres)

10. Dénomination d'un Chemin Rural

Mr le Maire fait part de la demande d'un administré qui souhaiterait installer son siège social à sa chèvrerie qui est dans un chemin rural qui ne porte pas de nom. Il est proposé de dénommer ce chemin rural « Chemin rural des Ardillers ».

(1 abstention – 10 voix pour)

11. Questions et informations diverses

Monsieur Le Maire informe

- Que l'enquête publique concernant la Venelle de Souil commencera le lundi 15 avril 2024 à 10h00 et se terminera le mardi 30 avril 2024 à 12h00 avec 2 permanences de 10h00 à 12h00 le lundi 15 et mardi 30 avril 2024 en mairie.
- Que Madame GAUTIER Alexandra a cessé son activité « Le Pacotier » en date du 29 février 2024, qu'elle a demandé un délai de 15 jours soit jusqu'au 15 mars 2024 pour déménager ses affaires.
- Qu'un peintre de Nieul-Sur-L'Autise est passé en mairie déposer un tableau de celle-ci qu'il a peint et souhaite le vendre à la commune. Mme METEAU stipule que si on achète ce tableau nous devons acheter tous ceux qui se présenteront par la suite.
- Que la préfecture nous a fait un retour concernant Mme MOUNERON l'architecte qui devait réaliser les abords du Multicommerce mais qui est aux abonnés absents depuis plusieurs mois malgré les appels, les mails, les lettres suivies et recommandés. La procédure n'est pas simple.

Mr PHELIPEAU fait part d'une problématique à la sortie de l'école. Les parents, surtout le vendredi, viennent chercher leurs enfants en voiture directement au portail alors que c'est interdit. Il demande donc si la Police Intercommunale peut intervenir. Il expose également que le portail en bois de l'école n'est plus du tout utilisé et que tout le monde passe par celui qui sert d'accès pompier. Mr le Maire indique que tout ceci sera évoqué en conseil d'école le 14 mars 2024.

Mr HERBRETEAU fait part d'un administré de Souil qui l'a interpellé dans la rue concernant des soucis de voisinage entraînant une impraticabilité de leur chemin commun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

2024-03-01	Vote des subventions communales 2024
2024-03-02	Validation programme voirie 2024
2024-03-03	Organisation de la semaine scolaire
2024-03-04	Protection sociale complémentaire
2024-03-05	Financement des élèves hors commune
2024-03-06	Retrait délibération 2024-01-02
2024-03-07	Offre d'achat des actions de la société Technique Solaire Invest 69
2024-03-08	Dénomination chemin rural

Le Secrétaire de séance,
David VALADE



Le Maire,
Christian HENRIET



Conseil Municipal du 04 mars 2024



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2024 à 20 h 30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 19 mars 2024

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mme MARIE Delphine), HERBRETEAU Tom, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, VALADE David, THEBAULT André, et HENRIET Christian, Maire

Etaient excusées : Mmes CHABIRAND Fanny, MARIE Delphine (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien)

Était secrétaire : Mr BARDE Mickaël

Votants : 12 dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Demande de mise à disposition d'un agent
4. Proposition de création d'emploi suite accroissement temporaire d'activité
5. Ordre du jour du Conseil Municipal du 04/04/2024
6. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr BARDE Mickaël, secrétaire de séance.

Début du Conseil Municipal à 20 h 30

3. Demande de mise à disposition d'un agent

Mr Le Maire fait part d'une demande de mise à disposition d'un agent dans la mesure du possible par le CIAS Vendée Sèvre Autise à compter du 2 avril prochain d'un jour par semaine sous réserve des possibilités du service et accord de l'autorité territoriale pour une durée de 1 mois.

Une convention doit être signée entre la collectivité et l'organisme d'accueil.

Le Conseil Municipal, accepte la demande de mise à disposition d'un agent (11 voix pour – 1 voix contre)

Conseil Municipal du 25 mars 2024

4. Proposition de création d'emploi suite accroissement temporaire d'activité

Mr Le Maire propose la création d'un emploi d'environ 1 mois afin de pallier à la mise à disposition et la mise en disponibilité d'un agent d'une période de 1 an.

Une demande de remplacement a été effectuée auprès de la Maison des Communes.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la création d'un emploi d'un mois.

5. Ordre du jour du Conseil Municipal du 04/04/2024

Mr Le Maire présente la proposition de l'ordre du jour du conseil municipal prévu le 4 avril prochain prévoyant le vote du budget.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité, l'ordre du jour du 4 avril prochain.

6. Questions et informations diverses

Monsieur Le Maire informe

- Que les entretiens des candidatures reçues auront lieu le 19 avril 2024 en matinée
- Qu'un état des lieux de sortie est proposé avec un huissier concernant le bar « Le Pacotier »
- Qu'une réunion d'information aura lieu le 2 avril prochain à la Communauté de Communes ayant pour objet la mise en œuvre du balisage des sentiers pédestres, Mr THEBAULT André représentera la commune.
- Du souhait d'un futur acquéreur de réhabiliter une habitation en 2 locatifs d'où la nécessité de créer 2 places de parking.
Deux places de parking ne paraissent pas envisageables à la place de la construction en brique mais une seule. Avis favorable de la municipalité pour la création de 2 logements, sous condition de remplacer la construction en brique par une place de stationnement. La deuxième place se situera sur un stationnement avoisinant existant.
- Du devis du géomètre « rue des Souillères » pour matérialiser le domaine communal.
- Visite du Préfet le 03 avril 2024 en présence de Mme la Sous-Préfète et Mr le Député à la boulangerie M&C pour signature de la convention « Soutien au commerce rural »

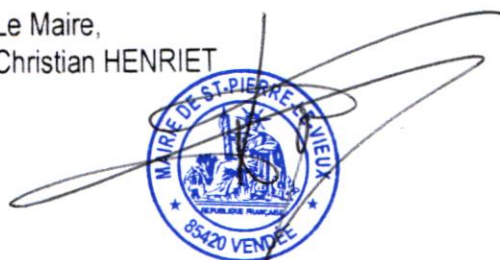
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

2024-03-09	Demande de mise à disposition d'un agent
2024-03-10	Validation programme voirie 2024

Le Secrétaire de séance,
Mickaël BARDE



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2024 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 28 mars 2024

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, MARIE Delphine, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, VALADE David, THEBAULT André (Pouvoir de Mme LEGER Marielle), et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr CHARNOLE David)

Etaient excusés : Mmes LEGER Marielle (Pouvoir à Mr THEBAULT André), MM CHARNOLE David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), PHELIPEAU Grégoire

Était secrétaire : Mme CHABIRAND Fanny

Votants : 12 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Vote du compte financier unique 2023
4. Vote des taux d'imposition 2024
5. Vote du budget principal 2024
6. Voirie 2024 : Validation de la maîtrise d'oeuvre
7. Voirie 2024 : Demande de subvention au Conseil Départemental
8. Aménagement sécurité Grand'rue à La Porte de L'île : demande de subvention au titre des amendes de police
9. CCVSA : Renouvellement convention de mise à disposition de services entre la CCVSA et la commune
10. Demande de subvention des Jeunes Sapeurs-Pompiers
11. Demande de subvention Radio du Marais Poitevin
12. Admission en non-valeur
13. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mme CHABIRAND Fanny, secrétaire de séance.

Conseil Municipal du 4 avril 2024

Mr POULARD du Centre des Finances Publiques de FONTENAY LE COMTE, est venu en amont présenter aux élus les comptes de la commune (CFU 2023 et budget 2024) et a répondu aux diverses questions.

Début du Conseil Municipal à 19 h 15

3. Vote du compte financier unique 2023

Sortie de Mr Le Maire qui a nommé Mr Sébastien GABORIAU, Président de la séance pendant son absence.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2023 le Compte Financier Unique.

Les comptes de la commune étant conformes aux comptes du Centre des Finances Publiques de FONTENAY LE COMTE.

4. Vote des taux d'imposition 2024

Mr Le Maire rappelle qu'à compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires doit être voté par les collectivités.

Les taux seraient les suivants

Taxe foncière bâtie	35,51 %
---------------------	---------

Taxe foncière non bâtie	64,91 %
-------------------------	---------

Taxe habitation résidence secondaire	19,87 %
--------------------------------------	---------

Le Conseil Municipal décide avec 11 voix pour – 1 voix contre à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024.

5. Vote du budget principal 2024

Le budget s'équilibre en recettes de fonctionnement à 1 139 148 € 78. La section d'investissement s'établit à 1 043 605 € 30. Le Conseil adopte le budget 2024 (11 voix pour – 1 abstention).

6. Voirie 2024 : Validation de la maîtrise d'oeuvre

Mr GABORIAU rappelle que lors de la réunion du 4 mars dernier, les travaux voirie (tranches ferme et optionnelle) concernant la Grand'rue à La Porte de L'Ile ont été validés.

Mr GABORIAU présente le devis concernant le contrat du maître d'œuvre ayant estimé les travaux voirie.

L'appel d'offre a été lancé le 27 mars 2024, les offres des entreprises sont attendues le 25 avril 2024 avant 14h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de Aménagement Ingénierie VRD de FONTENAY LE COMTE pour un montant de 8 640 € HT suivant l'estimatif des travaux retenus.

7. Voirie 2024 : demande de subvention au Conseil Départemental

Mr GABORIAU fait savoir qu'il est possible de solliciter une subvention au titre du Conseil Départemental à hauteur de 20 000 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour les travaux voirie d'un montant de 20 000 €.

8. Aménagement sécurité Grand'rue à La Porte de L'Ile : demande de subvention au titre des amendes de police

Mr GABORIAU informe que la commune peut solliciter une subvention au titre des amendes de police concernant les travaux de sécurisation dans la Grand'rue au village de La Porte de L'Ile. Le montant de l'aide est estimé à 17 600 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande de subvention.

9. CCVSA : Renouvellement convention de mise à disposition de services entre la CCVSA et la commune

Mr Le Maire rappelle qu'une convention a été établie entre la CCVSA et la commune concernant la mise à disposition de services, celle-ci arrive à son terme. Il serait souhaitable de la renouveler pour 3 ans à compter du 1^{er} mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement de la mise à disposition de services entre la CCVSA et la Commune (8 voix pour – 3 abstentions – 1 voix contre).

10. Demande de subvention des Jeunes Sapeurs-Pompiers

L'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers sollicite une subvention d'un montant de 150 € afin de pallier aux frais de formation de jeunes sapeurs-pompiers (préparation du brevet national JSP).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la subvention sollicitée mais précise qu'il sera nécessaire cependant de leur préciser de joindre le bilan financier de l'année N-1.

11. Demande de subvention Radio du Marais Poitevin

Mr Le Maire présente une demande de subvention concernant l'association « La radio du Marais Poitevin » dont le siège se social se trouve à SAINT GEORGES DE REX (79) et qui a pour objectif d'être un outil de communication et d'animation radiophonique, axé sur l'humain et son environnement, en proposant des émissions radiophoniques de qualité répondant aux besoins d'information, de culture, d'éducation, de développement et de divertissement sur le Marais Poitevin.

Le souhait du montant de la subvention est de 250 €.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité l'octroi de cette demande de subvention.

12. Admission en non-valeur

Mr Le Maire informe que Mr VIGUIER, Receveur Municipal, a communiqué la liste des impayés (cantine garderie) s'élevant à 60 € 00. Le conseil doit délibérer pour l'admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur d'un montant de 60 € 00 (7 voix pour – 5 voix contre).

13. Questions et informations diverses

Monsieur Le Maire propose que

- les futurs 6^{ème} soient dotés comme l'an passé d'une clé USB et d'une calculatrice.
- la visite du Préfet à la boulangerie est reportée (date à l'étude)
- suite au Conseil d'école, une vérification sera effectuée concernant l'ouverture en bois du portail de l'école.

Mr GABORIAU informe qu'une commission voirie sera à prévoir après la réunion du SIVOM à venir.

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 6 mai 2024 à 19 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

2024-04-01	CFU Commune 2023
2024-04-02	Taux d'imposition 2024
2024-04-03	Affectation du résultat commune 2023
2024-04-04	Budget Principal 2024
2024-04-05	Voirie 2024 choix de la maîtrise d'oeuvre
2024-04-06	Voirie 2024 : Demande de subvention Conseil Départemental de La Vendée
2024-04-07	Aménagement sécurité de la « Grand'rue » au village de La Porte de L'Ile tranche ferme Subvention au titre des amendes de police programme 2024
2024-04-08	CCVSA : renouvellement convention de mise à disposition de services entre la CCVSA et la commune
2024-04-09	Demande de subvention Jeunes Sapeurs-Pompiers Vendée Sèvre Autize
2024-04-10	Demande de subvention Radio du Marais Poitevin
2024-04-11	Créances admises en non-valeur
2024-04-12	Aménagement sécurité de la « Grand'rue » au village de La Porte de L'Ile tranche optionnelle - Subvention au titre des amendes de police programme 2024

Le Secrétaire de séance,
Fanny CHABIRAND



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 mai 2024 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-quatre, le six du mois de mai à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 2 mai 2024

Étaient présents : PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André (Pouvoir de M. BARDE Mickaël), LEGER Marielle, MARIE Delphine, AUDOUIT Claude, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien, MOINARD David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mme CHABIRAND Fanny)

Étaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny (Pouvoir à M. HENRIET Christian), MM BARDE Mickaël (Pouvoir à M. THEBAULT André), HERBRETEAU Tom

Était absent : M. VALADE David

Était secrétaire : M. CHARNOLÉ David

Votants : 11 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Voirie 2024 : Choix de l'entreprise
4. Fond de commerce du bar de Souil
5. Remplacement de la Secrétaire suite à un demande de disponibilité
6. Postes d'Adjoint Administratif et Agent Technique
7. Demande de subvention Amicale des EHPADS « Le Marais »
8. Programme SIVOM
9. Confirmation implantation passage piéton en face de la Mairie
10. Proposition de passage à 50km/h au Pontreau et au Buisson Maréchal
11. Création d'un parcours de santé pour enfants
12. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer M. CHARNOLÉ David, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19h25, le quorum étant atteint avec l'arrivée de M. THEBAULT André.

Conseil Municipal du 6 mai 2024

3. Voirie 2024 : Choix de l'entreprise

M. Sébastien GABORIAU expose les entreprises et leurs tarifs. L'entreprise retenue, à l'unanimité par le Conseil, pour effectuer les travaux est EIFFAGE.

M. Le Maire précise que le secrétariat prendra contact avec plusieurs banques afin de négocier un prêt.

4. Fonds de commerce du Bar de Souil

M. Le Maire expose la visite du commerce avec le propriétaire du bar et les potentiels repreneurs. Ils seraient intéressés pour reprendre le fonds de commerce à compter d'octobre 2024. Le propriétaire a annoncé oralement qu'il acceptait d'établir le bail avec eux. Le nettoyage et la remise aux normes des locaux commerciaux sera à la charge de la Mairie.

La Mairie est en attente de la proposition de rachat du fonds de commerce.

M. GABORIAU souligne que sans nouvelles de leur part d'ici octobre - novembre, il faudra envoyer une lettre de résiliation au propriétaire.

M. Le Maire demande un accord de principe au Conseil pour la vente du fonds de commerce.

M. AUDOUIT souligne qu'il y a beaucoup de rénovation à prévoir et qu'en terme de sécurité, tout est à revoir.

M. GABORIAU insiste sur le besoin d'entretien.

Le Conseil vote à l'unanimité pour ce projet de vente.

5. Remplacement du poste de Secrétaire Général suite à une demande de disponibilité

M. Le Maire indique que le Centre de Gestion a conseillé la Commission du Personnel de retenir la candidature de M. CHAUVEAU Quentin au poste de Secrétaire. Il commencera le 21 mai. Il sera contractuel durant une année, avec une période d'essai de deux mois.

Si la disponibilité de Mme THOMAS Karine est reconduite, le mouvement se fera pour une embauche dans un an, avec publication du poste vacant. Il serait possible de repartir sur un CDI avec M. CHAUVEAU, si aucun fonctionnaire ne se présente pour le poste, les mutations étant prioritaires.

M. Le Maire propose au Conseil de valider la candidature de M. CHAUVEAU, avec un début le 21 mai 2024, ce que le Conseil approuve à l'unanimité.

6. Postes d'Adjoint Administratif et Agent Technique

M. Le Maire propose d'étudier la demande de deux agents souhaitant passer à temps complet à partir du 1^{er} août 2024. Il souligne que Mme PRESLE Liliana sera déjà à temps-plein pour les trois mois à venir, tel qu'il avait été convenu, en heures complémentaires.

M. THEBAULT André souligne l'intérêt d'avoir deux Agents Administratifs au niveau du Secrétariat, et ce à plein temps. L'intérêt est que les deux Agents puissent se relayer. Quand l'un est occupé avec le budget, l'autre peut répondre au téléphone ou recevoir les usagers.

Mme MARIE Delphine fait remarquer que beaucoup de mairies n'ont qu'un Secrétaire, elle s'interroge sur la nécessité d'en avoir deux. M. GABORIAU fait remarquer que le service est plus efficace depuis qu'il y a deux agents administratifs au sein de la commune.

M. Le Maire souligne l'intérêt d'avoir deux agents administratifs polyvalents. En effet, l'un peut pallier à l'absence de l'autre, même si M. CHAUVEAU reste dans les faits le chef en tant que Secrétaire Général. Mme MARIE Delphine propose de maintenir Mme PRESLE Liliana à 30 heures. Elle précise qu'il serait préférable de voir au fil du temps si M. CHAUVEAU Quentin fait l'affaire et s'il est vraiment justifié de passer Mme PRESLE à un temps complet.

Conseil Municipal du 6 mai 2024

Le Conseil vote. (10 voix pour – 1 voix contre)

Concernant le temps complet de l'Agent Technique, M. GABORIAU confirme qu'il y a suffisamment de travail pour justifier le passage au 35 heures de M. KERJOSE Alexis. (7 voix pour – 1 abstention -1 voix contre)

7. Demande de Subvention Amicale des EHPAD « Le Marais »

M. Le Maire expose la demande de subvention. M. AUDOUIT demande de définir l'utilité de cette subvention.

M. Le Maire précise qu'elle a pour objectif de permettre le financement d'activités pour divertir les personnes âgées. Les élus s'étonnent qu'il n'y ait pas déjà de montant de prévu pour financer les animations étant donné les tarifs élevés que paient les familles. M. THEBAULT pense que ce serait à l'État de faire quelque chose, et que ce n'est pas aux Mairies de subventionner cela.

Mme MARIE Delphine fait remarquer que ce n'est pas aux communes de supporter le déficit des maisons de retraite. Elle attire l'attention sur le fait que M. le Maire étant membre du CA du CIAS, il ne devrait pas prendre part au vote.

M. Le Maire remercie la conseillère de sa prévention et, dans le doute, préfère sortir et ne pas participer au vote.

Par souci d'équité et parce que les élus craignent de ne pouvoir répondre favorablement à toute autre demande de subvention qui pourrait émaner d'autres maisons de retraite, le Conseil vote majoritairement contre cette demande. (1 voix pour - 4 abstentions – 4 voix contre)

8. Programme SIVOM

Mr GABORIAU explique le programme du SIVOM 2024 concernant les ponts et le chemin du Marais.

En 2023, il avait été convenu de ne pas faire de programme de voirie car il y avait des ponts à refaire.

La Route du Chemin du Gros Coin est très abîmée, elle est devenue trop dangereuse. M. GABORIAU souhaite que la rénovation de ce chemin passe dans le SIVOM. Il rappelle que le SIVOM avance la trésorerie et se charge de faire les emprunts. Faire entrer la rénovation de la route dans le SIVOM aurait pour conséquence d'augmenter le coût total annuel de 3 000,00 € environ, soit de 9 000,00 € à 12 000,00 €.

M. AUDOUIT demande quand commenceraient les travaux.

M. GABORIAU précise que toutes les communes n'ont pas encore répondu, en conséquence l'appel d'offre ne se fera pas avant l'automne. Il va demander aux Agents Techniques de mettre des panneaux « Route déformée » en attendant.

Une subvention, à hauteur de 30%, peut-être demandée par la commune dans le cadre de ces travaux.

Le Conseil approuve ce projet à l'unanimité.

9. Confirmation Implantation d'un passage piéton en face de la Mairie

M. Le Maire fait part du besoin d'implanter un passage piéton en face de la mairie, en raison de la traversée de piétons.

M. THEBAULT explique que, selon lui, celui du cimetière est suffisant. Il souligne le fait qu'un panneau pourrait être ajouté pour mieux l'indiquer. M. AUDOUIT pense que malgré le nouveau passage piéton, les gens devront nécessairement traverser la route pour marcher du bon côté, si on le met côté route de Maillezais.

M. PHELIPEAU propose de déplacer le passage existant pour le refaire un peu plus loin, en face d'un chemin.

M. GABORIAU souligne que ce passage est très emprunté par tous les individus souhaitant se rendre au cimetière.

Une traversée de la RD23 entre le coin du cimetière et la salle des fêtes semble retenir l'attention.
Le projet d'implantation de ce passage piéton est voté et reçoit un avis favorable. (7 voix pour – 2 abstentions – 1 voix contre)

10. Proposition de limiter la vitesse à 50km/H au Pontreau et au Buisson Maréchal

M. Le Maire explique avoir reçu la plainte de riverains au sujet de cette route qui devient trop dangereuse en raison de la vitesse excessive. Mme LEGER Marielle confirme que les gens circulent de manière imprudente, ils vont beaucoup trop vite.

M. PHELIPEAU propose de faire intervenir la police intercommunale pour faire des contrôles.

Le Conseil vote favorablement pour que les traversées du Pontreau et du Buisson Maréchal soient limitées à 50 km/h.

(9 voix pour, 2 voix contre)

M. Le Maire propose, par ailleurs, d'écrire au département pour demander de mettre une ligne blanche à la sortie de Souil, en direction de Fontenay-le-Comte. (7 voix pour, 2 voix contre)

11. Création d'un parcours de santé pour les enfants

M. Le Maire présente le projet et l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport.

M. PHELIPEAU fait remarquer que le projet concernant un city-stade a déjà été refusé, il s'étonne qu'on puisse opter pour ce parcours santé aussi rapidement.

M. Le Maire expose qu'effectivement le conseil avait décidé de surseoir à un projet de City Park pour des raisons budgétaires, mais que ce n'est, pour ce qui le concerne, que partie remise. À l'occasion d'un projet de rénovation de la mairie et des alentours, très souhaitable à son avis, le parking pouvant être refait, son sol actuel étant selon la météo soit boueux, soit poussiéreux et le parc attenant pouvant être destinataire de structures pour les ados, le tout pouvant bénéficier de bons subventionnements comme la DETR.

M. AUDOUIT explique qu'on peut refaire seulement le parking, ce à quoi M. le maire répond qu'il est préférable pour les comptes de la commune que les projets soient subventionnés, surtout à 80% comme le parcours santé proposé devant l'école.

M. Le Maire explique qu'une convention sera signée avec l'école car, pour ce que ce projet soit subventionné, il est primordial que les institutrices de l'école l'utilisent lors des sessions sportives avec leur classe.

M. GABORIAU insiste sur le fait qu'il faudra avancer la somme. Une décision modificative devra être votée car le montant sera très certainement imputé à la voirie. L'entretien de ce dispositif sportif sera assuré par la Mairie.

M. GABORIAU et M. AUDOUIT seraient favorables à ce projet si et seulement si la subvention est bien de 80%.

Face à la baisse de la démographie scolaire, on peut craindre une fermeture de classe. Toutefois M. le Maire pense que ce parcours pourrait être un argument favorable pour l'école, témoignant de son attractivité et de son dynamisme. Le projet présente, par ailleurs, l'avantage d'être utilisé hors temps scolaire.

Selon Mme MARIE, ce parcours de santé ne pourrait que difficilement empêcher la fermeture de l'école, car avant tout il faut des enfants pour que l'école puisse rester ouverte.

M. Le Maire propose au Conseil de voter si 80% de la somme totale est financée. (9 voix pour – 2 voix contre)

12. Questions et informations diverses

Élections européennes du 09 juin 2024 : Créneaux de permanences

Les Conseillers Municipaux donnent leurs disponibilités pour le 9 juin 2024.

Projet d'un terrain de pétanque au terrain de foot

M. Le Maire lit le courrier de l'Amicale Bouliste de Doix au Conseil. Les élus font remarquer qu'ils auraient besoin d'en savoir plus concernant le financement que ça demanderait. M. GABORIAU insiste sur la nécessité d'avoir un chiffrage. M. Le Maire estime qu'il faudrait se concerter, avant toute chose, avec l'Association de pétanque de Maillezais -Saint Pierre.

M. le Maire propose d'attendre les retours de notre Association locale pour faire le point ensuite

Projet Immobilier supervisé par l'EPF : Le Champs des Écoles

M. Le Maire explique que suite aux contacts qu'il a pris avec les trois propriétaires des terrains jouxtant l'école au niveau de la Rue des Écoles et de la Rue de la Noue, l'Établissement Public Foncier (l'EPF) prend le relais et tiendra informé la mairie, les différents propriétaires étant d'accord pour étudier ce qui peut être envisagé.

Une convention entre l'EPF et la Mairie doit être préalablement rédigée.

M. PHELIPEAU évoque les terrains constructibles de Souil et de la Porte de l'Ile.

M. le Maire répond que l'EPF ne répond pas favorablement pour des projets constituant des extensions sur domaines agricoles en périphérie. Il reste selon lui des opportunités avec des lotisseurs si les propriétaires fonciers le souhaitent, et pense que ces opportunités s'amenuiseront nettement si un PLUi est décidé au niveau intercommunal, ce qui pourrait bien advenir.

Départ de M. THEBAULT un peu avant la fin de séance.

Fin de Séance à 21h23

2024-05-01	Voirie 2024 : Choix de l'entreprise
2024-05-02	Fonds de commerce du Bar de Souil
2024-05-03	Remplacement de la Secrétaire suite à une demande de disponibilité
2024-05-04	Postes d'Adjoint Administratif et Agent Technique
2024-05-05	Demande de Subvention Amicale des EHPADS « Le Marais »
2024-05-06	Programme SIVOM
2024-05-07	Confirmation Implantation d'un passage piéton en face de la Mairie
2024-05-08	Proposition de limiter la vitesse à 50km/H au Poutreau et au Buisson Maréchal
2024-05-09	Création d'un parcours de santé pour les enfants
2024-05-10	Questions et informations diverses

Le Secrétaire de séance,
David CHARNOLE

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2024 à 19 h 30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de juin à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 18 juin 2024

Étaient présents : Mesdames CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle et MARIE Delphine, Messieurs BARDE Mickaël, PHELIPEAU Grégoire, VALADE David, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Monsieur THEBAULT André (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian)

Était absent : Messieurs HERBRETEAU Tom et CHANOLÉ David

Était secrétaire : Monsieur GABORIAU Sébastien

Votants : 10 dont 1 pouvoir

Préalablement au début du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur MOINARD David, membre du Conseil, décédé le 16 juin 2024

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 mai 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Voirie 2024 : Choix du prêt bancaire
4. Convention EPF, lotissement « Le Champ des Écoles »
5. Taux des taxes d'Aménagement et de Séjour
6. Devis pour la réparation de l'assainissement et des sanitaires du terrain de football
7. ZAER : Modalité de la consultation publique
8. Cession de la venelle
9. Devis custode cassée
10. Subvention pour les abords du multi-commerce
11. Convention fixant les conditions d'entretien de la RD 23
12. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 mai 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 06 mai 2024

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 06 mai 2024 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur GABORIAU Sébastien, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19h35, le quorum étant atteint.

3. Voirie 2024 : Choix du prêt bancaire

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été convenu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal d'effectuer des demandes de prêt bancaire. Après avoir exposé les différentes offres proposées par les 4 banques ayant pu répondre positivement à la demande de la commune. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Mutuel. Monsieur AUDOUIT Claude pose la question si « oui ou non », il y aurait une présence de faux-frais en raison d'un taux très bas par rapport aux concurrents. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a rien de caché derrière l'offre et propose donc de passer au vote.

Les conseillers municipaux acceptent la proposition de Monsieur le Maire et du Crédit Mutuel à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'emprunter 150 000 € pour profiter du taux proposé. Les conseillers municipaux valident la proposition également à l'unanimité.

4. Convention EPF, lotissement « le Champ des Écoles »

Monsieur le Maire explique qu'après plusieurs échanges avec l'EPF (l'Établissement Public Foncier), l'organisme a décidé d'approuver le lotissement « Le champ des Écoles ». L'organisme demande la mise en place d'une convention.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil pour effectuer les démarches ainsi que signer la convention.

Le conseil, à la majorité (9 pour – 1 abstention), valide la convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

5. Taux des taxes d'Aménagement et de séjour

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer une nouvelle fois sur les taux des taxes de séjour et d'aménagement. Pour Saint-Pierre-le-Vieux, la taxe de séjour ne concernera que quelques gîtes et ne sera pas un facteur d'enrichissement de la commune. Monsieur VALADE David se remémore une délibération de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à ce sujet, et pose la question d'un éventuel doublon. Les élus cherchent donc une explication à cette double délibération qui pourrait pénaliser le tourisme sur le territoire.

Il est alors décidé de faire plus de recherches avant de se prononcer.

Monsieur le Maire explique alors le fonctionnement de la taxe d'aménagement, taxe qui est imputable à chaque habitant de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux pour les aménagements nécessitant une déclaration préalable. Messieurs AUDOUIT Claude et GABORIAU Sébastien apportent quelques précisions concernant cette taxe. Monsieur VALADE David rappelle que l'une des promesses faites aux Saint-Pétruscains était de ne pas augmenter les taxes.

Monsieur le Maire propose alors aux conseillers municipaux de garder la délibération en état. Le taux de la taxe d'aménagement resterait à 1% comme depuis son instauration. Les abris de jardins, les pigeonniers et les colombiers seront eux toujours exonérés de taxe d'aménagement.

Le conseil municipal accepte à la majorité (8 pour – 2 abstentions) la proposition de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement.

Conseil Municipal du 24 juin 2024

6. Devis pour la réparation de l'assainissement et des sanitaires du terrain de football

Monsieur AUDOUIT Claude, en sa qualité d'adjoint aux bâtiments explique que l'assainissement et les sanitaires du terrain de football sont vétustes et nécessitent des travaux de réparations et d'entretien. Il propose d'ajourner ce point, en effet le secrétariat a fait de nouvelles demandes de devis pour les réparations de l'assainissement. Ces devis n'étant pas parvenus à temps pour le conseil, il est difficile d'effectuer un comparatif et de prendre une décision lors de cette séance.

Monsieur le Maire ajoute que lors de la fête de la musique, on lui a rapporté une fuite dans les toilettes PMR derrière le bar et qu'il faudra également faire des réparations à ce niveau-là. Après relecture du devis de l'entreprise BONNAUD DUFOUR ASSOCIES par Monsieur le Maire, Monsieur AUDOUIT Claude détaille celui de BODIN suite à une question de Monsieur VALADE David sur la qualité des réparations à venir.

Monsieur PHELIPEAU Grégoire émet alors l'hypothèse de la construction d'un préfabriqué étant donné la faible fréquentation du terrain de football. Monsieur le Maire répond qu'une étude de mise aux normes des bâtiments communaux avait été réalisée. Il avait été chiffré 40 000 € pour les vestiaires du terrain de football. Monsieur AUDOUIT Claude explique que les sanitaires du terrain ne seront pas remis entièrement aux normes mais qu'il s'agit d'un entretien à un coût moins élevé que celui du montage de sanitaire préfabriqué ajouté à la démolition de l'existant. Il affirme sa volonté de conserver l'entretien plutôt que d'investir de nouveau, ne sachant pas ce que la commune souhaite développer sur le terrain. Messieurs VALADE David et GABORIAU Sébastien rappellent que des frais de réparation ont déjà été effectués il y a peu de temps. Monsieur AUDOUIT Claude explique de nouveau que c'était un acte de vandalisme et redoute que si la commune installe un sanitaire préfabriqué, il y est des nouvelles dégradations.

Monsieur AUDOUIT Claude exprime également ses doutes en cas de déconstruction des sanitaires actuels, aurons-nous l'autorisation pour reconstruire quelque chose ? La proximité avec un site classé pourrait poser des problèmes en ce sens. Il ajoute également que la chasse devrait payer une partie de la facture des réparations de l'assainissement, en effet les dégâts se sont produits suite à l'installation de la potence métallique réalisée par leurs soins.

Le Conseil Municipal clôt le débat sur ce sujet qui mérite un peu d'approfondissement avant d'être voté et décide d'ajourner ce point.

7. ZAER : Modalité de la consultation publique

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur CHAUVEAU Quentin, secrétaire de la commune d'expliquer la note de présentation qu'il a rédigé à sa demande. Après l'explication des différentes cartes fournies par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et de la note nécessaire à la bonne compréhension du document, Monsieur le Maire exprime son souhait de ne laisser personne de côté et de ne surtout pas mettre de contraintes supplémentaires aux Saint-Pétrucais. Il convient donc de définir les modalités de la consultation publique. Monsieur le Maire exprime son avis défavorable quant à la réalisation d'une réunion publique sur la commune. A la majorité, les élus sont d'accord avec cet avis. Madame MARIE Delphine propose alors d'utiliser le site internet ainsi que de laisser le document à disposition pendant la durée d'un mois en mairie. Après discussion, la période s'étendant du 15 août au 15 septembre 2024 est retenue à la majorité. Monsieur VALADE David propose également d'utiliser l'application INTRAMUROS pour permettre aux habitants de la commune de consulter le dossier. Cela permettra à l'application de gagner en renommée auprès des habitants.

A la majorité (9 pour – 1 abstention), le Conseil Municipal adopte la notice réalisée par Monsieur CHAUVEAU et valide la période du 15 août au 15 septembre ainsi que les différents supports de présentation.

8. Cession de la venelle

Monsieur le Maire après avoir présenté le sujet laisse la parole aux élus de la commune. Monsieur AUDOUIT exprime qu'il trouve dommageable que l'on puisse voter oui ou non sans avoir pris connaissance des dossiers versés à l'enquête publique au sujet de la Venelle de Souil. Il rappelle que seulement 5 personnes extérieures

aux dossiers sont venues en mairie lors de l'enquête publique et qu'elles ont toutes écrits en faveur de la réhabilitation de la Venelle. Avant de laisser la parole aux autres élus, il ajoute qu'en cas de vente de la venelle, il faudrait se référer à la délibération du 17 décembre 2018 qui avait fixé le prix d'une parcelle qu'un administré souhaitait acquérir. Il termine son plaidoyer en réaffirmant sa volonté de conserver la venelle comme un bien communal.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le commissaire enquêteur avait noté à la fin de son rapport que la cession de la venelle était dans l'intérêt général et que tous les conseillers ont été destinataires des éléments principaux. Madame MARIE Delphine explique que même si les élus ne se sont pas déplacés sur les lieux, ils connaissent suffisamment bien le dossier pour pouvoir délibérer. Elle rappelle également que ce n'est pas la première fois dans l'histoire de la commune que le conseil céderait aux administrés une partie de son terrain. Madame LEGER Marielle explique avoir rencontré Monsieur BAUDRY, propriétaire désirant acheter la venelle, et qu'il n'est pas contre payer leur part. Monsieur GABORIAU Sébastien rappelle que cette situation aurait dû être régularisé il y a 45 ans et qu'aujourd'hui, il est très compliqué de trouver une bonne issue au dossier.

Monsieur le Maire rappelle les anciennes délibérations conformément aux conclusions du commissaire, et propose d'accepter la cession à l'euro symbolique tout en laissant aux acquéreurs les frais de notaires et de géomètres, conformément aux conclusions de l'enquête.

Monsieur AUDOUIT exprime immédiatement son incompréhension, il rappelle la délibération du 17 décembre 2018 par laquelle la commune avait proposé de vendre une partie de son terrain à 30€ du m². Madame LEGER Marielle demande s'il y a eu une évaluation du prix. Monsieur AUDOUIT lui répond que si les terrains des administrés venaient à être vendus, les parcelles pourraient être divisées en deux terrains qui seraient constructibles. Il faut donc fixer le prix de la venelle comme si elle était un terrain constructible, à savoir 30€ par m². Monsieur VALADE David explique quant à lui que la vente doit se conclure avec les trois acquéreurs, si l'un d'eux refuse, alors la vente doit être annulée.

Monsieur le Maire propose alors de vendre la venelle aux trois acquéreurs au prix de 30€ du m² proratisé par propriétaire. Les frais de géomètre et de notaire seront également à la charge des acquéreurs.

Monsieur AUDOUIT demande également à ce que les acquéreurs payent l'enquête publique. Des recherches seront nécessaires pour savoir si ces frais peuvent être imputés aux acquéreurs.

Monsieur le Maire propose le vote, la dernière proposition est validée à la majorité (7 pour – 3 contre)

9. Devis custode cassée

Monsieur le Maire résume le malencontreux accident survenu lors du débroussaillage de l'un des parterres de la commune. Madame MARIE Delphine propose de faire fonctionner l'assurance exprimant le fait que si nous payons une assurance, c'est pour se couvrir de ces événements. Monsieur le Maire lui répond que le montant de la franchise est le même que celui de la réparation et un paiement direct serait plus intéressant pour la commune. En effet, un sinistre entraînerait une hausse de la cotisation.

Les élus du Conseil Municipal délibèrent à la majorité (9 pour – 1 contre) en faveur de la proposition de Monsieur le Maire.

10. Subvention pour les abords du multi-commerce

Monsieur le Maire relate le rendez-vous s'étant déroulé avec Monsieur GRELLIER de l'Agence Routière Départementale, il explique que la commune peut prétendre à des nouvelles amendes de police pour l'aménagement des abords du multi-commerces. Monsieur le Maire évoque également la possibilité d'un financement de l'Etat, les « fonds verts », qui sera sollicité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la sollicitation d'une subvention pour les abords du multi-commerce.

11. Convention fixant les conditions d'entretien sur la RD 23

Monsieur GABORIAU Sébastien, adjoint à la voirie rappelle les aménagements qui ont été effectués au lieu-dit « Le Peux ». Il explique qu'une convention est nécessaire avec le Département de la Vendée pour organiser l'entretien de la voirie. La commune aura à sa charge l'entretien des panneaux de signalisation ainsi que les bandes en pépites ocres. Monsieur le Maire demande qui a ramassé le panneau qui était cassé. Personne n'ayant la réponse, le secrétariat sera chargé de vérifier si c'est bien l'agence routière qui s'en est acquitté.

Le Conseil Municipal autorise, à la majorité (7 pour – 1 abstention – 2 contre), Monsieur le Maire à signer la convention.

12. Questions et informations diverses

Élections européennes du 09 juin 2024 : Créneaux de permanences

Les Conseillers Municipaux valident le tableau des permanences pour les prochaines élections du 30 juin et du 07 juillet 2024. Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux mais également les membres du CCAS qui ont répondu présents.

Commission Voirie

Monsieur GABORIAU Sébastien, en sa qualité d'adjoint à la voirie explique qu'une réunion de la commission voirie doit avoir lieu prochainement afin d'évoquer plusieurs sujets qu'il détaille. Il propose de retenir la date du 10 juillet 2024, cette date est validée par l'ensemble des membres de la commission présents au conseil.

Informations Diverses

Monsieur le Maire évoque la réponse de notre club de pétanque suite aux remarques du dernier Conseil concernant un projet au terrain de football. Le club ne montre pas un gros engouement mais il ne semble pas opposé à l'idée de la création d'un terrain de pétanque. Monsieur GABORIAU Sébastien et Monsieur AUDOUIT Claude s'accordent pour dire que l'idée n'est pas si intéressante pour la commune car elle engendrerait des frais d'entretien pour un club qui n'a rien à voir avec la commune. Si une association venait à se créer sur la commune de Saint-Pierre-le-Vieux, l'idée de la création d'un terrain de pétanque pourrait revenir au débat du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire annonce que le projet de reprise du bar Souil est annulé. Monsieur BARDE Mickaël propose un projet de vente d'inventus récupérés comme cela peut se faire sur d'autres communes. L'idée de revendre le fonds de commerce avec la licence IV est aussi évoqué.

Monsieur AUDOUIT Claude souhaiterait faire un courrier de rappel aux personnes n'ayant pas taillé leurs haies dangereuses le long des routes. En effet certaines haies cachent les panneaux de signalisation et sont donc dangereuses pour les usagers de la route. Monsieur GABORIAU Sébastien exprime quant à lui son mécontentement vis-à-vis des services de la Communauté de Communes qui selon lui n'effectuent pas un travail suffisamment qualitatif sur le broyage.

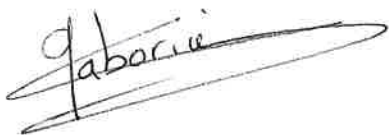
Monsieur le Maire précise qu'il adressera un courrier qu'il remettra en main propre le cas échéant aux personnes concernées et évoque une procédure légale à suivre impérativement.

Monsieur AUDOUIT Claude pose une question sur la commission Espace Vert. Monsieur BARDE Mickaël fait remarquer que cette commission ne s'est jamais réunie.

Fin de Séance à 21h40

2024-06-01	Voirie 2024 : choix du prêt bancaire
2024-06-02	Convention EPF, lotissement « le Champ des Écoles »
2024-06-03	Taux des taxes d'Aménagement et de séjour
2024-06-04	ZAER : Modalité de la consultation publique
2024-06-05	Cession de la Venelle
2024-06-06	Devis custode cassée
2024-06-07	Subvention pour les abords du multi-commerce
2024-06-08	Convention fixant les conditions d'entretien sur la RD 23

Le Secrétaire de séance,
Sébastien GABORIAU



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2024 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de juillet à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 17 juillet 2024

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle et MARIE Delphine, Messieurs BARDE Mickaël, PHELIPEAU Grégoire, VALADE David, HENRIET Christian, THEBAULT André, GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Madame CHABIRAND Fanny (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian), Monsieur AUDOUIT Claude (Pouvoir à Madame MARIE Delphine)

Étaient absents : Messieurs HERBRETEAU Tom et CHANOLÉ David

Était secrétaire : Madame LEGER Marielle

Votants : 10 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. DM pour le bassin mobile, prêt bancaire
4. Durée de l'amortissement du bassin mobile
5. Devis pour la réparation de l'assainissement et des sanitaires du terrain de football
6. Protection Sociale Complémentaire
7. Remboursement du transport scolaire
8. Convention avec la fédération de pêche
9. Devis lave-vaisselle de la Salle des fêtes
10. Fonds de commerce de Souil
11. Travaux de reprise du trottoir Rue du puits
12. Exonérations de la TFB pour les immeubles exploités par une entreprise
13. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de retirer le point n°6 « Protection Sociale Complémentaire » : Les documents devant arriver du centre de gestion nommant l'entreprise ayant remporté le marché n'étant pas parvenues à temps, le Conseil municipal ne peut pas délibérer.

Nouvel ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. DM pour le bassin mobile, prêt bancaire
4. Durée de l'amortissement du bassin mobile
5. Devis pour la réparation de l'assainissement et des sanitaires du terrain de football
6. Remboursement du transport scolaire
7. Convention avec la fédération de pêche
8. Devis lave-vaisselle de la Salle des fêtes
9. Fonds de commerce de Souil

Conseil Municipal du 22 juillet 2024

10. Travaux de reprise du trottoir Rue du puits
11. Exonérations de la TFB pour les immeubles exploités par une entreprise
12. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 mai 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Madame LEGER Marielle, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19h20, le quorum étant atteint.

3. DM pour le bassin mobile, prêt bancaire

Monsieur le Maire expose les raisons de l'obligation pour la commune d'effectuer une décision modificative au budget de la commune. Il présente le tableau et propose de passer au vote

Le conseil municipal, à la majorité (5 pour – 2 contre) valide la décision modificative proposée par Monsieur le Maire.

Arrivée de Monsieur PHELIPEAU Grégoire lors du vote, n'ayant pas les éléments nécessaires pour apporter son analyse de la situation. Monsieur PHELIPEAU Grégoire ne vote pas.

4. Durée de l'amortissement du bassin mobile

Monsieur le Maire explique que la part investissement du bassin mobile doit être amortie. Selon la délibération du 17 mars 2022 fixant la gestion des amortissements. Monsieur le maire propose la durée de 5 ans, la part investissement étant mandaté au compte 204.

Le conseil Municipal, à la majorité (6 pour – 2 contre) valide la proposition de Monsieur le Maire sur la durée d'amortissement de la part investissement du bassin mobile.

5. Devis pour la réparation de l'assainissement et des sanitaires du terrain de football

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, ce point avait été retiré pour obtenir le temps d'effectuer de nouveaux devis. L'entreprise RINEAU TP avait été contactée mais le devis n'est pas suffisamment précis pour le Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose alors de reporter ce point au conseil de septembre tout en laissant le soin à la commission bâtiments de recontacter certaines entreprises afin d'avoir des devis plus développés. Un avis de la commission est fortement souhaité.

Le Conseil Municipal ajourne sa décision au prochain conseil.

6. Remboursement du transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du conseil du 03 juin 2019. Cette délibération actait le remboursement de l'intégralité du forfait annuel de transport scolaire. Pour l'année 2023-2024, le montant est de 155.00 € par enfant. Il précise que 5 enfants sont concernés par ce remboursement pour cette année, la présentation de la facture acquittée sera demandée aux parents souhaitant obtenir le remboursement. Monsieur le Maire rappelle que l'année passée, une famille n'en avait pas fait la demande. Madame MARIE Delphine demande alors si cette famille avait quand même été indemnisée. Monsieur le Maire lui répond que non, sans justificatif, le remboursement ne peut avoir lieu.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement du transport scolaire pour les 5 enfants concernés.

En marge de ce point, Monsieur le Maire souhaite annoncer que pour l'année scolaire 2024-2025, seul un enfant est inscrit, ce qui a pour conséquence l'arrêt du service. Néanmoins Monsieur le Maire cherche des solutions afin d'aider l'enfant à pouvoir se rendre à l'école. Mesdames LEGER Marielle et MARIE Delphine se rejoignent pour dire que par le passé, certains adultes avaient utilisé le car scolaire. Mais aujourd'hui, aucun adulte ne peut monter à bord du bus scolaire. Monsieur GABORIAU Sébastien trouve injuste que la région décide d'arrêter ce service, il comprend que financièrement ce n'est pas avantageux pour eux mais il existe d'autres moyens (taxis par exemple). Monsieur HENRIET Christian explique que si de nouvelles personnes s'inscrivent rapidement, le service pourrait être conservé. Il explique également que le bus du collège s'arrête devant l'école de Souil et devant l'arrêt du jeune élève. Ce serait certainement la solution la plus avantageuse que le jeune élève puisse prendre le bus du collège mais la région redoute que les collégiens aient une influence négative auprès du jeune élève et n'est pas souvent favorable à cette solution. Madame LEGER Marielle souhaiterait que certaines familles s'inscrivent car elles pourraient avoir besoin du service de transport scolaire, elle estime que les familles ne sont peut-être pas suffisamment informées de la proximité d'un arrêt de bus. Monsieur THEBAULT rebondit sur le sujet en expliquant que si ce service disparaît, certains parents pourraient se plaindre que le bus ne passe plus et qu'il faut conserver le transport scolaire. Madame MARIE Delphine demande l'âge du jeune élève. Monsieur le Maire répond que l'enfant entre en CE2, il est alors assez proche de l'entrée au collège, il pourrait prétendre à prendre le bus des collégiens. Monsieur GABORIAU affirme de nouveau que la région ne doit pas laisser l'enfant sans moyen de transport et que d'autres solutions sont à étudier.

7. Convention avec la fédération de pêche

Monsieur le Maire explique que la fédération de pêche par le biais du garde-pêche a pris rendez-vous en mairie afin d'évoquer la mise en place d'une convention sur 4 sites de la commune. Cette convention permettrait au garde-pêche de contrôler les pêcheurs malveillants. Monsieur THEBAULT André demande les noms des sites retenus tout en exprimant certaines réticences. Monsieur HENRIET Christian énumère les noms quatre des différents sites tout en essayant de les placer pour que chacun puisse les visualiser. Madame MARIE Delphine est surprise que le garde-pêche ne puisse pas se rendre sur tous les terrains communaux et n'a pas souvenir de conventions auparavant. Monsieur THEBAULT André n'est pas d'accord pour valider la convention si elle vient uniquement de la demande du garde-pêche, la fédération de Vendée doit en faire la demande et il précise que tous les pêcheurs ont un passage d'un mètre le long de la rivière. Monsieur le Maire lui répond que la demande vient bien de la fédération mais que le garde-pêche a été mandaté pour faire le relais entre les deux structures. Messieurs GABORIAU Sébastien et THEBAULT André veulent vérifier si le chemin des mares est bien communal car pour eux, ce chemin est un chemin privé. Ils ne souhaitent pas valider un accès aux gardes-pêches sur un chemin qui n'appartient pas à la commune. Monsieur le Maire propose de délibérer sous réserve que ces chemins sont bien du domaine privé. Madame MARIE Delphine propose quant à elle de repousser ce vote au prochain conseil et que la convention devra être plus précise concernant les sites qui y sont inscrits.

Le Conseil Municipal rejette, à la majorité (5 contre – 3 pour – 2 abstentions) la convention avec la fédération de pêche.

Conseil Municipal du 22 juillet 2024

8. Devis lave-vaisselle de la Salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que le lave-vaisselle de la salle des fêtes ne fonctionne plus et qu'il faudrait songer à le remplacer. Deux solutions ont été envisagées et des devis ont été demandés en ce sens, une plonge plus moderne évitant de porter les paniers et un remplacement à l'identique. Monsieur VALADE David est surpris de ces démarches, il n'avait pas connaissance d'un défaut sur l'appareil, sachant qu'il avait été réparé récemment. Monsieur le Maire expose les différents devis, tout en précisant que si un projet avec une plonge est choisi, il faudra ajouter le devis réalisé par l'entreprise ELETRIC MOTEUR afin de faire installer une prise triphasée. Madame LEGER Marielle explique que dans toutes les salles, on retrouve des plonges intégrales et que c'est beaucoup plus confortable de ne pas avoir besoin de porter les paniers de vaisselle. Monsieur VALADE David fait remarquer la durée des garanties qui diffèrent sur les devis des entreprises ERCO et LE FROID VENDEEN, il demande si une réparation ne serait pas moins coûteuse pour la commune. Monsieur BARDE Mickaël le rejoint en rajoutant que ce serait un gros investissement pour la salle des fêtes et que le lave-vaisselle n'est pas utilisé si souvent. Monsieur VALADE David réaffirme que le lave-vaisselle avait été réparé et que la réparation devait durer dans le temps. Monsieur le Maire propose de reporter le vote pour vérifier la possibilité de réparer l'appareil. Madame LEGER Marielle ainsi que Messieurs GABORIAU Sébastien et PHELIPEAU Grégoire seront chargés de vérifier les différentes possibilités avant le prochain conseil.

Le Conseil Municipal ajourne, à l'unanimité, sa décision au prochain conseil

9. Fonds de commerce du café de Souil

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de commerce du café de Souil appartient toujours à la commune. Une candidature a été déposée afin de le reprendre. Le repreneur souhaiterait y créer un petit restaurant proposant galettes, pizzas, crêpes, etc. Monsieur GABORIAU Sébastien s'inquiète d'une éventuelle concurrence avec la boulangerie qui fait déjà des pizzas le week-end. Monsieur HENRIET Christian se veut rassurant après avoir rencontré la personne souhaitant reprendre le commerce, il serait question de travailler en bonne entente avec les boulangers. Le souhait de tous étant de dynamiser le centre de Souil, Monsieur le Maire précise que l'acquéreur aimerait une simple licence III puisqu'il ne souhaite pas faire bar, il conserverait la licence tabac et française des jeux pour permettre le retour de ces services de proximité. Monsieur GABORIAU demande le prix d'achat proposé. Monsieur le Maire rappelle que le fonds de commerce avait préalablement été vendu pour la somme de 34 000 € et que la commune l'avait obtenu à 15 000 € avec la licence IV. Nous sommes actuellement en attente de l'offre de l'acquéreur qui négocie également pour l'achat des « murs ».

Le conseil Municipal décide de ne pas délibérer pour l'heure sur ce point dans l'attente d'une proposition financière.

10. Travaux de reprise du trottoir rue de Saint-Pierre

Monsieur le Maire rappelle la demande d'un administré de la commune pour la reprise du trottoir devant son garage. La commission Voirie avait demandé à ce que la reprise des bordures et du trottoir soit à la charge du demandeur. Ce dernier a donné son accord oral à deux reprises. Monsieur le Maire propose d'ajouter ces travaux supplémentaires aux travaux de voirie 2024. Ils seront ensuite refacturés au demandeur. Messieurs HENRIET Christian et GABORIAU Sébastien expliquent que cette délibération fera jurisprudence si d'autres demandes se présentent.

Le conseil Municipal valide, à la majorité (9 pour – 1 abstention) les travaux rue de Saint-Pierre ainsi que la refacturation au demandeur.

11. Exonération de la TFB pour les immeubles exploités par une entreprise

La commune a été classée en zone France Ruralité Revitalisation par l'arrêté du 19 juin 2024. Ce zonage s'accompagne d'une exonération facultative et dégressive de la TFB (100% pendant 5 ans puis 75%, 50% et 25% les 3 années suivantes) pour les immeubles exploités par des entreprises créées entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029.

Le conseil municipal, à l'unanimité pour une exonération de la TFB pour les immeubles exploités par des entreprises.

12. Questions et informations diverses

Commission Espaces Verts

Monsieur THEBAULT André, adjoint aux espaces verts lit le compte-rendu de la commission. Madame LEGER Marielle demande si le laurier devant être entretenu suite à la commission fait bien partie du domaine communal. Monsieur THEBAULT confirme et rappelle que certaines venelles vont être nettoyées prochainement. Monsieur GABORIAU Sébastien souhaite aborder le sujet du sentier pédestres partant de l'aire de loisirs. Le sentier est actuellement impraticable à cause des pluies du début d'année, Monsieur GABORIAU rappelle l'hypothèse de la création d'un ponton pour permettre une plus grande utilisation du sentier. Le sentier passant sur un domaine privé, il faudrait certainement faire une convention. Madame LEGER Marielle fait remarquer que le travail effectué dans la commune voisine de Fontaines est très joli et que Saint-Pierre-le-vieux pourrait s'en inspirer. Monsieur VALADE David trouve dommage d'avoir un joli sentier mais peu utilisable cette année. Il a été convenu de réaliser des devis pour un ponton sur une longueur d'environ 60 mètres afin de rendre le sentier utilisable. Monsieur PHELIPEAU Grégoire rappelle que les bouches à incendie présentent sur les domaines privés sont à entretenir par les privés afin de permettre une bonne intervention des pompiers.

Commission Voirie

Monsieur GABORIAU Sébastien, adjoint à la voirie rend compte de la dernière réunion voirie. Aucune remarque n'est formulée. Seule une demande concernant la sécurité est évoquée hors agglomération sur la RD 23. Ce point sera transmis au département, la solution d'un arrêt de bus est également évoquée et semble faire l'unanimité au sein du Conseil. Madame MARIE Delphine explique qu'elle a déjà fait une demande en ce sens pour son compte personnel auprès de la région et estime qu'ils sont compréhensifs et que l'on pourrait inciter l'administré à se rapprocher d'eux.

Panneaux Intramuros

La société Intra-Muros présente sur la commune par le biais de son application, a envoyé une convention pour renouveler l'accord avec la commune. Dans cette convention, on peut retrouver un bon de commande pour des panneaux afin d'améliorer la communication avec les administrés. Madame MARIE Delphine dit que si nous communiquons pour augmenter le nombre de téléchargements, il faut que l'application soit bien complétée. Une vérification immédiate montre que des informations récentes figurent bien sur Intra-Muros. Messieurs GABORIAU Sébastien et THEBAULT André se demandent où pourront être installés ces panneaux puisque les entrées de ville sont déjà bien garnies. Il est convenu d'acheter 4 panneaux pour développer le nombre de téléchargement de l'application.

Déplacement de la boîte à livres

La boîte à livres présente dans la mairie n'est que peu utilisée car elle n'est disponible que sur les horaires d'ouverture de la mairie. Le secrétariat souhaiterait soumettre au conseil l'idée de déplacer cette boîte dans un lieu plus accessible. Quatre points ont été répertoriés pour faire un essai. Plusieurs membres ont peur

Conseil Municipal du 22 juillet 2024

d'éventuelles dégradations, il est malgré tout convenu de déplacer la boîte à livres près du défibrillateur de la salle des fêtes afin de vérifier l'utilisation. Si cela fonctionne, la boîte à livres sera peut-être divisée afin de faire profiter le plus grand nombre.

Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait réalisé un DICRIM par le passé, celui-ci étant toujours d'actualité. Mais la commune doit désormais disposer d'un PCS. Ce Plan Communal de Sauvegarde sera à réaliser dans les mois à venir. Monsieur VALADE David parle d'un moyen de diffusion de l'information, et de redéfinir les points de rassemblements qui sont certainement méconnus aujourd'hui. Monsieur GABORIAU Sébastien lui répond que l'alerte par téléphone est un moyen moderne et viable et que reprendre contact avec la société nous l'ayant proposé par le passé pourrait être une bonne idée.

Intégration de nouveaux membres à la commission bâtiments et convocation

Monsieur AUDOUIT Claude, adjoint aux bâtiments étant excusé pour cette séance, Monsieur le Maire propose d'envoyer un mail à chaque conseiller afin de recenser d'éventuels les nouveaux membres de la commission. Il propose également de renforcer la commission animation.

Convocation de la commission affaires scolaires

La commission aux affaires scolaires se réunira le lundi 29 juillet 2024 à la mairie à 10h00.

Projet parcours sport-santé devant l'école

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal les récentes avancées du dossier. En effet un courrier annonçant le montant de la subvention est arrivé. N'étant pas à la hauteur espérée, Monsieur le Maire a fait les démarches nécessaires à l'obtention de nouvelles subventions. La création du parcours sport-santé dépendra du retour de ces nouvelles demandes. En effet le conseil avait voté pour la création du parcours sport-santé uniquement si le projet obtenait 80% de subventions.

Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle les prochains évènements sur la commune, le cinéma de plein air le vendredi 09 août 2024 et l'atelier de linogravure le 1^{er} août. Il souhaiterait également organiser un moment convivial avec Monsieur POMMIER Jac, artiste ayant réalisé l'exposition photos présente sur la commune et appréciée. Madame MARIE Delphine demande si la commune accueillera de nouveau un spectacle de la communauté de communes. Monsieur GABORIAU explique que ces spectacles se déplacent entre les différentes communes de la communauté et que cette année, Saint-Pierre-le-Vieux accueille le cinéma de plein air.

Monsieur le Maire explique avoir reçu un devis pour des tivolis et des mange-debout notamment. Les membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables à l'achat de tivolis, la communauté de commune pouvant en mettre à disposition. Il est convenu de réserver rapidement ces tivolis pour la prochaine fête de la musique.

Monsieur le Maire évoque le rendez-vous avec Monsieur JOURDAIN Gaëtan de l'EPF (Etablissement Public Foncier). Le projet « Le Champ des Ecoles » avance, les propriétaires seront contactés début 2025 et par ailleurs un nouveau projet pourrait voir le jour suite à une remarque de Monsieur AUDOUIT Claude adjoint aux bâtiments concernant une dent creuse de la commune.

Monsieur le Maire exprime le souhait du secrétaire de mairie d'envoyer les convocations aux conseils municipaux par pléiade afin d'économiser le papier. Un mail sera envoyé à tous les conseillers afin d'obtenir leurs avis sur ce sujet.

Monsieur GABORIAU Sébastien estime qu'il serait bon d'organiser une inauguration à la fin des travaux de la Porte de l'Île. L'entreprise EIFFAGE revient fin aout pour les finitions. Plusieurs chantiers ont été réalisés dans cette partie de la commune et une inauguration serait un bon moyen de rassembler les administrés des différents hameaux du village. Monsieur le Maire confirme cette hypothèse, l'évènement pouvant se dérouler au foyer rural qui fera partie de l'inauguration.

Fin de Séance à 21h30

2024-07-01	DM pour la bassin mobile, prêt bancaire
2024-07-02	Durée de l'amortissement pour le bassin mobile
2024-07-03	Devis pour la réparation de l'assainissement et des sanitaires du terrain de football
2024-07-04	Remboursement du transport scolaire
2024-07-05	Convention avec la fédération de pêche
2024-07-06	Devis pour le lave-vaisselle de la salle des fêtes
2024-07-07	Fonds de commerce du café de Souil
2024-07-08	Travaux de reprise du trottoir rue du puits
2024-07-09	Exonération de la TFP pour les immeubles exploités par une entreprise

Le Secrétaire de séance,
Marielle LEGER

Le Maire,
Christian HENRIET



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 septembre 2024 à 19 h 15**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de septembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 19 septembre 2024

Étaient présents : Mesdames, LEGER Marielle et MARIE Delphine, Messieurs BARDE Mickaël, PHELIPEAU Grégoire, VALADE David, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, THEBAULT André

Était excusée : Madame CHABIRAND Fanny

Étaient absents : Messieurs HERBRETEAU Tom et CHARNOLÉ David

Était secrétaire : Madame MARIE Delphine

Votants : 9 votants

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Remboursement ENGIE par la boulangerie
4. Périmètre droit de préemption (SOUIL), achat de logement EPF
5. DM écriture comptable, avance forfaitaire EIFFAGE
6. Venelle de Souil
7. Lave-vaisselle de la salle des fêtes
8. Panneau d'information sur la commune
9. Convention SI-Fourrières
10. Exonération de la TFB pour les logements faisant l'objet de rénovation énergétique
11. ZAER : fin de la consultation publique
12. Subventions Fonds Verts, place SOUIL
13. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 mai 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2024 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Madame MARIE Delphine, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19h25, le quorum étant atteint.

3. Remboursement ENGIE par la boulangerie

Monsieur le Maire explique que suite à des soucis de communication entre les différents fournisseurs d'électricité, la municipalité payait les factures d'électricité de la boulangerie depuis son ouverture. Les contrats ayant été mis à jour malgré un incident regrettable, la commune va demander le remboursement des factures aux boulangers. Monsieur GABORIAU Sébastien demande si le paiement devra s'effectuer en une fois, Monsieur HENRIET Christian répond que les boulangers pourront étaler le paiement auprès du Trésor Public s'ils le souhaitent. La dernière facture ENGIE n'étant pas arrivée en mairie au moment de la délibération, le paiement sera échelonné d'office. Monsieur AUDOUIT Claude rappelle que les boulangers avaient été prévenus en amont de la situation et qu'ils ont logiquement anticipé ces frais mois par mois.

Monsieur le Maire propose d'acter le remboursement des frais d'électricité aux boulangers pour la période du 22 janvier 2024 au 14 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 pour), valide la proposition de Monsieur le Maire

4. Périmètre droit de préemption (SOUIL), achat de logement EPF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de l'étude d'une création d'un lotissement proche de l'école en coopération avec l'EPF (Etablissement Public Foncier), la commune peut instaurer un périmètre de droit de préemption urbain. Une deuxième dent creuse a été identifiée, un responsable de l'EPF en Vendée l'ayant trouvée très intéressante, il est proposé d'anticiper un éventuel futur projet, en créant un périmètre de droit de préemption urbain autour de cette zone. Monsieur AUDOUIT Claude fait remarquer que l'un des plans proposés par le secrétaire de Mairie ne correspond pas au futur projet de lotissement, en effet la parcelle AE76 n'est pas divisée alors qu'elle le sera à l'avenir, la mairie ne souhaitant pas acquérir le domicile présent sur cette propriété mais uniquement le grand terrain se trouvant à l'arrière. Monsieur GABORIAU Sébastien valide le fait qu'aucun géomètre n'est venu reborder le terrain pour le moment. Monsieur HENRIET Christian fait remarquer que ce serait une bonne idée pour la commune d'inclure la maison dans le périmètre de droit de préemption urbain. Messieurs AUDOUIT Claude et GABORIAU Sébastien se rejoignent pour confirmer que l'idée est bonne, en effet si le propriétaire actuel de la maison souhaite vendre son bien avant les achats de terrain par l'EPF, la commune pourra préempter et ainsi pouvoir continuer à travailler sur le futur lotissement.

Monsieur le Maire décrit ensuite la zone du centre-bourg de Souil, la mairie possède actuellement dans son cadastre un petit « carré » ainsi qu'un passage. Après un rapide débat pour vérifier l'emplacement exact du « carré » entre Messieurs GABORIAU Sébastien et AUDOUIT Claude, Madame MARIE Delphine demande qu'elle serait l'intérêt pour la commune d'instaurer un périmètre de droit de préemption sur cette zone. Monsieur AUDOUIT Claude explique qu'instaurer un périmètre de droit de préemption sur cette zone permettra à la commune de gérer ce qui se passe au sein de cette zone afin que le terrain ne devienne pas abandonné alors que la commune essaie de redorer le centre-bourg. Monsieur HENRIET Christian rappelle le principe du droit de préemption urbain, à savoir que la commune sera prioritaire mais n'est pas obligée d'acquérir le terrain. Monsieur GABORIAU Sébastien explique que ce projet s'inscrit dans le plus grand projet de réhabilitation du centre-bourg. Madame MARIE Delphine s'inquiète de l'entretien du terrain si la commune achète les parcelles, Messieurs THEBAULT André et HENRIET Christian répondent que la commune n'achètera pas ces parcelles s'il n'y a aucun projet cohérent. Monsieur GABORIAU Sébastien invite les conseillers à aller regarder un projet similaire à ce qui pourrait se faire ici à La Chapelle-Themer. Madame MARIE Delphine veut savoir si toutes les parcelles sont constructibles. Messieurs GABORIAU Sébastien et HENRIET Christian répondent que seul le fond du terrain ne l'est pas étant donné la zone Natura 2000.

Monsieur le Maire propose de valider les deux zones proposées dans les plans annexes fournis par le secrétaire aux élus de la commune.

Le conseil, à la majorité (6 pour – 1 abstention), accepte la proposition de Monsieur le Maire. Monsieur VALADE David étant arrivé pendant le débat a décidé de ne pas prendre part au vote.

Monsieur PHELIPEAU Grégoire arrive suite à la conclusion de ce point et prend part à la suite du Conseil Municipal.

5. DM écriture comptable, avance forfaitaire EIFFAGE

Monsieur le Maire explique que pour les travaux de La Porte de l'Île, l'entreprise EIFFAGE avait demandé une avance forfaitaire. Le remboursement de cette avance se fait au fur et à mesure du paiement des travaux. L'avance forfaitaire n'avait pas été prise en compte lors du vote du budget, il convient donc d'effectuer une Décision Modificative afin de procéder aux écritures comptables permettant le remboursement de l'avance forfaitaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (9 pour) la proposition de la Décision Modificative numéro 2.

En marge de ce point, Monsieur GABORIAU Sébastien effectue un point rapide sur les travaux, il explique que les travaux sont presque terminés mais qu'il reste quelques soucis à régler. Monsieur AUDOUIT Claude propose une solution pour l'un des soucis dû à une grille, la décision sera prise lors de la prochaine réunion de chantier sur le site. Monsieur HENRIET Christian fait remonter l'information qu'un administré lui a communiquée, à savoir un souci de marquage au sol qui crée une situation dangereuse proche de la machine à pain. Le panneau « STOP » n'étant apparemment plus là comme l'a confirmé Monsieur BARDE Mickaël. Monsieur THEBAULT André en profite pour faire remarquer à l'ensemble du Conseil Municipal que la vitesse est devenue problématique, en effet la route étant en parfait état, les conducteurs se permettent d'accélérer et dépassent largement la vitesse maximale autorisée. Monsieur HENRIET Christian répond qu'il y a un radar pédagogique déjà mis en place mais que si la situation ne s'améliore pas, le conseil a la possibilité de le convertir en radar automatique. La sécurité des habitants de la commune étant importante aux yeux de tous, un panneau annonçant le nombre de passages piétons sur la longueur de la commune devrait être installé prochainement afin de prévenir les automobilistes. Un problème de stationnement sur le trottoir est également remonté à Monsieur le Maire afin qu'il puisse utiliser son pouvoir de police et faire stationner ces personnes sur les places prévues. Le trottoir étant adapté pour les personnes à mobilité réduite, il perd de son utilité si les usagers de la route l'utilisent pour parking. Pour finir sur ce point, Monsieur GABORIAU Sébastien demande s'il serait possible d'installer du mobilier urbain (jardinières) devant la salle du Foyer Rural afin d'embellir la rue et d'empêcher les stationnements illégaux. Deux autres endroits seraient concernés par l'apport d'une jardinière.

6. Venelle de Souil

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2024 dans laquelle le Conseil Municipal avait acté la vente de la venelle pour un prix de 30€ du m² aux trois propriétaires. Les trois administrés ont tous écrit un courrier annonçant leur désaccord avec cette délibération et demandent de suivre les conclusions du commissaire enquêteur. Monsieur le Maire souhaiterait une délibération afin de trouver une conclusion à cette situation qui dure depuis plusieurs mois. Un des riverains lui a fait remarquer que la commune n'a pas saisi France Domaine alors que c'est l'usage pour un bien communal vendu. Monsieur le Maire rappelle également la délibération du 29 novembre 2021 qui présente des similitudes avec le sujet actuel. Dans cette délibération, seuls les frais de notaire et de géomètre avaient été débattus. Monsieur HENRIET Christian, avant de faire un tour de table, propose de suivre les conclusions du commissaire enquêteur et de se calquer la délibération du 29 novembre 2021. Monsieur GABORIAU Sébastien est d'accord pour la régularisation de la situation mais demande si les frais d'enquêtes publiques seront à la charge des acquéreurs. Si l'on suit exactement la délibération du 29 novembre 2021, alors les frais d'enquêtes publiques seront à la charge de la commune. Suite à ces remarques, le tour de table commence par Monsieur VALADE David qui exprime son mécontentement contre le fait que cela coûte de l'argent à la commune, si la commune accepte de laisser le terrain aux administrés, elle ne doit pas payer les frais d'enquête non plus. Monsieur PHELIPEAU Grégoire prend la parole et exprime le fait que si les trois acquéreurs ne sont pas d'accord avec la décision du Conseil, alors la commune peut reprendre sa venelle et en assumer l'entretien. Monsieur BARDE Mickaël le rejoint et pense que conserver la venelle pourrait être une bonne chose pour la commune. Madame MARIE Delphine veut rappeler à l'assemblée que la délibération du 29 novembre 2021 était différente puisque le chemin repris par l'administré desservait sa maison contrairement à la venelle. Monsieur AUDOUIT Claude prend à son tour la parole et exprime son total désaccord avec ce qui a été présenté précédemment. L'affaire de Monsieur et Madame BOUTHIER était un bout de chemin qui desservait et débouchait uniquement chez un particulier, ce n'était pas un passage dont l'intérêt était public. Il estime qu'à

Conseil Municipal du 25 septembre 2024

l'inverse la venelle de Souil est une voie communale d'intérêt public et qu'elle a été fermée au public par deux riverains dans leurs propres intérêts (NDLR : il y a une quarantaine d'années, le Conseil Municipal ayant évoqué le sujet sans finaliser la procédure). Aujourd'hui elle fait toujours partie intégrante des voies communales mais elle est inaccessible car bloquée par les propriétaires des terrains. Monsieur BAUDRY, l'un des trois riverains, se serait déjà prononcé et n'est pas contre acheter sa partie de terrain comme cela a été énoncé lors du conseil municipal du 24 juin 2024. Monsieur AUDOUIT Claude fait remarquer à Monsieur le Maire son incompréhension quant au fait de donner son accord pour laisser partir cette venelle pour 1€ symbolique alors qu'il recherche régulièrement des terrains pour aménager des sentiers pédestres (NDLR : Le sujet n'est plus d'actualité, trop de contraintes, en particulier pour l'entretien). Monsieur AUDOUIT Claude exprime de nouveau son attachement aux venelles de la commune et ne valide pas le fait que le commissaire enquêteur a dit que la vente devait être à l'euro symbolique. Monsieur HENRIET Christian confirme la conclusion du commissaire enquêteur. Le tour de table se termine par Monsieur THEBAULT André qui exprime son envie de mettre un terme à ce dossier, en ajoutant quand même qu'il n'y aurait que peu d'utilisation et qu'il préférerait la laisser aux propriétaires des terrains comme depuis 40 ans avoisinant afin de ne pas avoir à l'entretenir.

Monsieur le Maire propose alors de suivre les conclusions du commissaire enquêteur et de proposer aux administrés la vente du terrain à l'euro symbolique, les frais de géomètre et de notaire seront à leurs charges.

Messieurs VALADE David et GABORIAU Sébastien souhaitent inclure les frais d'enquêtes publiques afin que la régularisation ne coûte rien à la commune. Monsieur AUDOUIT Claude rappelle que lors de la dernière délibération, le prix du terrain avait été fixé à 30€ du m².

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 pour - 3 contre – 1 abstention), acte la vente du terrain à l'euro symbolique, les frais de géomètre, de notaire ainsi que d'enquête publique seront à la charge des administrés. Les 3 riverains concernés seront avertis de la délibération du conseil.

7. Lave-vaisselle de la Salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que suite au dernier Conseil Municipal, un rendez-vous avec l'entreprise Le Froid Vendéen titulaire du contrat d'entretien du lave-vaisselle de la salle des fêtes a confirmé que l'appareil était hors d'usage. Le lave-vaisselle ne se fabrique plus depuis plusieurs années, les pièces détachées deviennent introuvables. Il expose ensuite les différents devis transmis par les entreprises ERCO et Le Froid Vendéen, deux modèles ont retenu l'intention, un remplacement à l'identique et un modèle intégral permettant de ne pas porter les différents bacs à insérer dans le lave-vaisselle. Madame MARIE Delphine fait remarquer qu'il faudrait que chaque usager prenne le temps de lire correctement l'affiche présentant le fonctionnement car le lave-vaisselle n'est pas toujours bien utilisé. Madame LEGER Marielle pense qu'un remplacement à l'identique serait probablement suffisant, en effet le modèle intégral est vraiment très bien mais l'utilisation à la salle des fêtes reste limitée et un changement de modèle impliquerait des frais supplémentaires en modification électrique. Monsieur le Maire propose alors de retenir le devis de l'entreprise ERCO pour un remplacement à l'identique du lave-vaisselle existant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et charge Monsieur HENRIET Christian de signer le devis.

8. Panneau d'information sur la commune

Monsieur le Maire a demandé un devis pour l'installation de plusieurs panneaux d'information sur la commune. Monsieur GABORIAU Sébastien explique que les adjoints et Monsieur le Maire ont souhaité prendre des informations à ce sujet mais que le projet est assez cher et que la commune peut se passer de cet outil de communication. Monsieur THEBAULT André explique qu'il y a régulièrement des flashs infos et qu'ils permettent un bon suivi des animations et événements de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas donner suite au projet et de ne pas signer ce devis.

Le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour – 1 contre), décide de ne pas donner suite à ce projet.

9. Convention SI-Fourrières

Monsieur le Maire explique que plusieurs véhicules sur la commune sont à l'état d'abandon et qu'une inscription sur le site SI Fourrières a été effectuée afin de permettre l'enlèvement de ces véhicules. Il présente la convention qui permettrait de lier la commune à la société Dépannage Auto Fontenay-le-Comte (DEAF), société qui serait chargée de l'enlèvement des véhicules. Après un rapide tour des modalités financières pour la commune, Monsieur HENRIET Christian souhaite d'abord parler du véhicule abandonné et brûlé. Si le propriétaire ne peut être identifié, il pourra ordonner au propriétaire de la parcelle l'enlèvement, le coût sera alors de 0€ pour la commune. Après avoir positionné les deux véhicules abandonnés sur la commune, Monsieur le Maire laisse la parole aux conseillers. Monsieur GABORIAU Sébastien précise que le stationnement de la voiture abandonnée dans les bas de Saint-Pierre est dangereux. Madame MARIE Delphine estime que cette convention va pousser les propriétaires d'épaves à abandonner leurs véhicules, l'abandon ne leur coûtera rien contrairement à l'enlèvement par leurs propres moyens. Monsieur THEBAULT André rejoint Madame MARIE Delphine et ne souhaite pas payer pour l'enlèvement de véhicule n'appartenant pas à la mairie. Madame MARIE Delphine ajoute que tout le monde le fera par la suite et que ce ne serait pas une bonne chose.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur cette convention

Les élus du Conseil Municipal, à la majorité (1 pour – 6 contre – 2 abstentions), refusent la convention avec la DEAF.

10. Exonération de la TFB pour les logements faisant l'objet de rénovation énergétique

Monsieur le Maire relate que la loi de finances pour 2024 est venue actualiser les exonérations de taxe foncière pour les bâtiments neufs à haute performance énergétique et les logements anciens faisant l'objet d'une rénovation énergétique. Cette nouvelle rédaction permet aux communes d'instituer une exonération de 3 ans de la TFB pour les logements achevés depuis plus de 10 ans et qui ont fait l'objet de 10 000 euros de dépenses de rénovation énergétique l'année précédant la taxation, ou 15 000€ sur les trois dernières années.

Monsieur le Maire propose d'exonérer totalement les logements faisant l'objet de rénovation énergétique

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité (5 pour – 4 contre), la proposition d'exonération de la TFB.

11. ZAER : fin de la consultation publique

Monsieur le Maire rappelle que la consultation publique pour la ZAER avait été définie sur la période s'étendant du 15 août au 15 septembre 2024. Cette période étant terminée, il faut acter les dernières conclusions en fonction des remarques effectuées par les administrés de la commune. Aucun Saint-Prétruscain n'a fait de remarque concernant le dossier, Monsieur le Maire propose alors de le valider et de le transmettre aux services de la CCVSA.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

12. Subventions Fonds Verts, place de SOUIL

Monsieur le Maire explique la possibilité pour la commune d'obtenir une subvention fonds verts pour les travaux d'aménagement des abords du multi-commerce. Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention, le Conseil Municipal doit délibérer en faveur d'une demande de subvention.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention Fonds Verts pour l'aménagement des abords de la boulangerie multi-commerce.

13. Questions et informations diverses

Protection Sociale Complémentaire

Les Conseillers Municipaux doivent donner un avis concernant leur intention d'adhésion au contrat collectif portant sur le risque prévoyance mis en œuvre par le CDG 85. Après plusieurs débats sur les différents montants, la commune participera à 50% de la cotisation des agents pour un taux de couverture de 90%.

Mise en place des panneaux intramuros

Les panneaux INTRAMUROS récemment achetés par la commune afin de développer l'installation et l'utilisation de l'application seront installés prochainement aux abords des panneaux d'entrée d'agglomération.

Compte-rendu de la commission bâtiments

Monsieur AUDOUIT Claude prend la parole, il fait remarquer qu'il serait souhaitable que certains membres du Conseil Municipal se positionnent afin d'intégrer la commission. Le compte rendu sera dorénavant envoyé à tous les conseillers afin que chacun puisse prendre connaissance des sujets abordés en commissions. Monsieur HENRIET Christian explique que ce sera le cas pour toutes les commissions. Monsieur AUDOUIT Claude fait donc un rapide compte rendu des différents points abordés lors de la réunion. Monsieur THEBAULT André fait une remarque lorsque la question du remplacement des volets des locatifs de la place de l'Église a été évoquée, il estime qu'il faudrait installer des volets électriques, Monsieur AUDOUIT Claude préférerait quant à lui des volets en bois qu'il estime plus durables et moins chers à l'achat. Monsieur THEBAULT André fait également remarquer qu'il faudrait enlever les grilles d'entourages pointues sur certaines tombes du cimetière car elles sont dangereuses.

Présence aux prochains événements de la commune (Octobre Rose, Movember)

Monsieur le Maire rappelle les différents événements à venir sur la commune afin que chacun puisse les noter et essayer d'être présent. Monsieur HENRIET Christian souhaite remercier le CCAS pour ses implications pour Octobre rose et Movember. La confection de T-Shirts est envisagée afin de bien reconnaître le personnel encadrant de ces marches. L'association Marche ou Cours présente à Saint-Pierre-le-Vieux sera partenaire de la commune pour la marche MOVEMBER. Monsieur le Maire rappelle également le conseil communautaire du 5 novembre 2024 à Saint-Pierre-le-Vieux, ainsi que les commémorations patriotiques du 11 novembre et du 5 décembre 2024.

Avenir du site internet

Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir à l'avenir du site internet de la commune, la mairie utilisant des moyens de communication tels que les flashes infos, la page Facebook, l'application Intramuros.

Monte-escalier proposé par un particulier

Un habitant de la commune a proposé de donner gratuitement à la mairie un monte-escalier. Monsieur le Maire va répondre favorablement à cette demande.

Pétanque : Nouveau rendez-vous demandé

Monsieur le Maire rappelle la dernière conclusion du Conseil Municipal ainsi que le dernier courrier envoyé à l'association de Pétanque de Doix. Le club ayant demandé un nouveau rendez-vous, celui-ci sera fixé un soir à partir de 18h00, les conseillers y seront conviés.

Le lundi 30 septembre 2024, le club de l'amitié de Liez viendra en mairie présenter un projet de maquette de l'Église et du cimetière de Chalais. Monsieur PHELIPEAU Grégoire fait remarquer que si la commune décide de financer ce projet à l'aide d'une subvention, il faudra protéger la maquette par un verre si nous souhaitons l'exposer au public. Madame MARIE Delphine se veut prudente et prévient que le projet dit gratuit ne doit pas se retrouver payant à la fin de la maquette si la mairie ne souhaite pas l'exposer.

Une inauguration des différents travaux de La Porte de l'Île avait déjà été évoquée lors du dernier Conseil Municipal, la fin des travaux de voirie approchant, Monsieur le Maire souhaite fixer une date. Monsieur HENRIET Christian propose un samedi matin à 11h00 ou un vendredi après-midi. Monsieur PHELIPPEAU Grégoire répond que peu de personnes sont libres le vendredi après-midi et qu'il faut permettre à un maximum d'administrés de la commune de pouvoir venir observer les aménagements effectués. Monsieur AUDOUIT Claude explique que beaucoup partent en week-end le samedi matin. Finalement la date du 16 novembre 2024 à 11h00 est retenue et fera l'objet d'une invitation des artisans et des habitants pour l'inauguration des travaux de La Porte de l'Île.

Une demande d'éclairage public a été déposée par des administrés du hameau des Ardilliers. Une demande sera faite auprès du SYDEV pour étudier ce dossier et déterminer s'il faut installer un ou deux candélabres afin de garantir un éclairage convenable.

Monsieur AUDOUIT Claude fait un point rapide sur les contrats transmis par l'entreprise Carré pour l'entretien de la VMC et du Chauffage du Foyer Rural, Monsieur VALADE David rappelle qu'il faut absolument que les entreprises viennent remplir les registres de sécurité en mairie suite aux interventions. La question de l'entretien de la VMC dans la salle des fêtes a été posée, une vérification sera effectuée par les secrétaires.

Concernant les bouches d'égout de Souil posant soucis depuis quelques semaines, le dossier avance correctement, un devis devra être déposé en mairie par la SAUR pour le remplacement de quatre tampons et la réparation d'un cinquième. Les autres tampons abîmés seront également remplacés.

Monsieur AUDOUIT Claude souhaiterait que certaines venelles de la commune soient mieux indiquées afin que les promeneurs puissent en profiter et admirer leur beauté. Après que Monsieur AUDOUIT ait cité quelques venelles pouvant attirer le regard, Monsieur THEBAULT André fait remarquer que certaines venelles passent le long de propriétés privées et qu'il faudra préalablement les délimiter afin de respecter la vie privée des habitants concernés.

Suite à la distribution des flashs infos par les conseillers, Monsieur AUDOUIT Claude fait remarquer qu'une voiture située au 4 Les Roches aux Moines D15 est souvent en stationnement gênant. Il demande à Monsieur le Maire d'intervenir avant que quelque chose de plus grave n'intervienne. Il informe également Monsieur le Maire de la présence de deux chiens qui montent la garde et sont menaçants.

Fin de Séance à 21h30

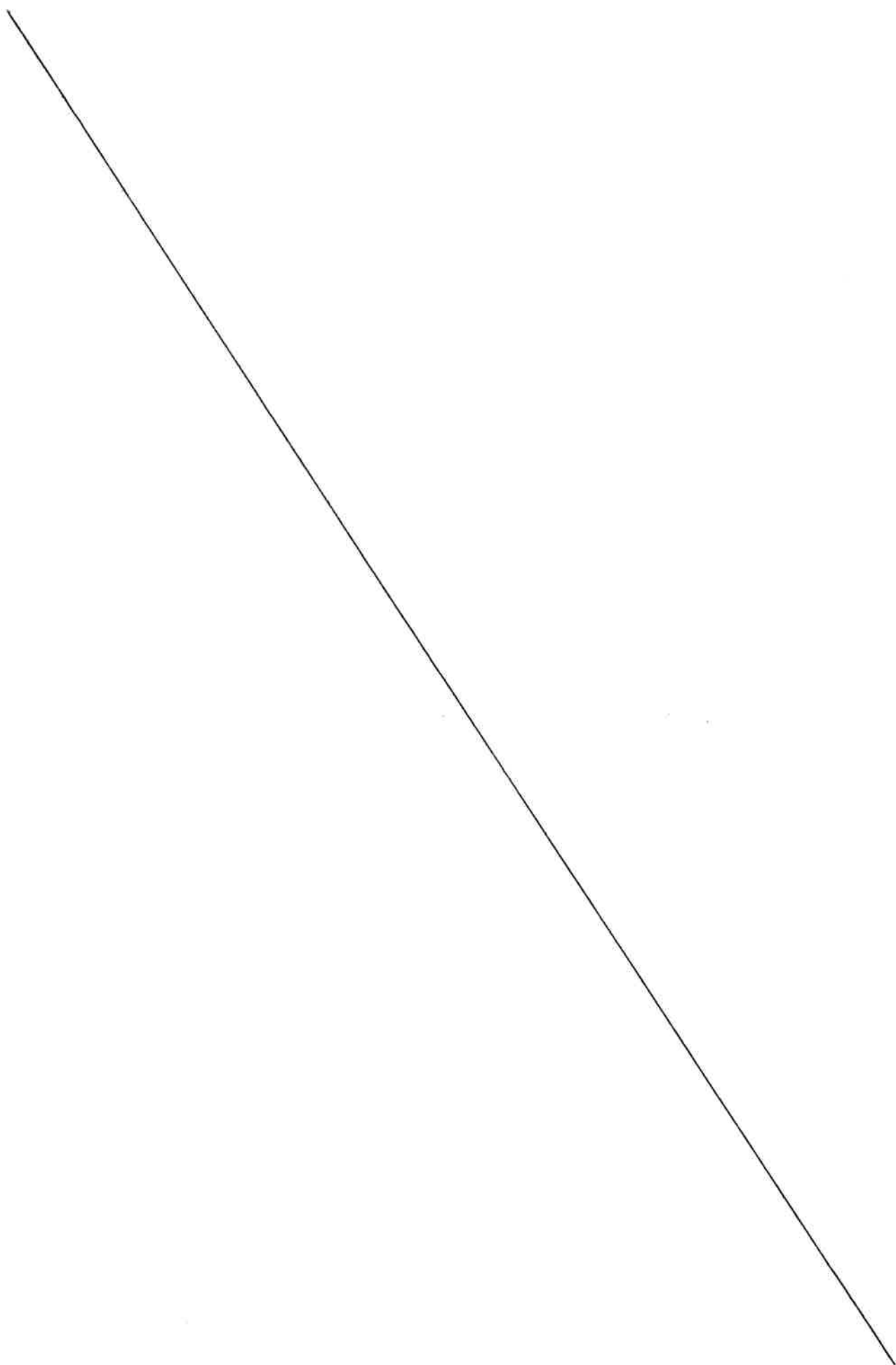
2024-09-01	Remboursement ENGIE par la boulangerie
2024-09-02	Périmètre droit de préemption (SOUIL), achat de logement EPF
2024-09-03	DM écriture comptable avance forfaitaire EIFFAGE
2024-09-04	Venelle de Souil
2024-09-05	Lave-vaisselle de la salle des fêtes
2024-09-06	Panneau d'information sur la commune
2024-09-07	Convention SI-Fourrières
2024-09-08	Exonération de la TFB pour les logements faisant l'objet de rénovation énergétique
2024-09-09	ZAER : fin de la consultation publique
2024-09-10	Subvention Fonds-Verts, place SOUIL

Le Secrétaire de séance,
Delphine MARIE



Le Maire,
Christian HENRIET







MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2024 à 19 h 15

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de novembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 13 novembre 2024

Étaient présents : Mesdames CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, Messieurs PHELIPEAU Grégoire, VALADE David, THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, CHARNOLÉ David et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Madame MARIE Delphine, Messieurs HERBRETEAU Tom et BARDE Mickaël (Pouvoir à Monsieur HENRIET Christian)

Était secrétaire : Monsieur PHELIPEAU Grégoire

Votants : 10 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Convention pêche
4. Protection Sociale Complémentaire
5. Commissions communales (Commission Bâtiments, Commission Lotissement, Commission Animation)
6. DM n°3 (salaire, emprunt)
7. Programme de stabilisation des berges, ASA de Vix
8. Tarif Communaux 2025
9. Assurance Statutaire, participation à la consultation organisée par le CDG85
10. Columbarium et Cavurnes
11. Devis suite commissions bâtiments (Volets, servitude)
12. Devis divers maçonnerie
13. Questions et informations diverses

Monsieur Boris DUPONT, responsable du Pôle Police de la pêche s'étant excusé de son absence, Monsieur le Maire demande de retirer le point n°3 « Convention Pêche » : Il sera plus facile de prendre la bonne décision quand Monsieur Boris DUPONT aura présenté la convention, il sera réinvité lors du prochain Conseil Municipal

Nouvel Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Protection Sociale Complémentaire
4. Commissions communales (Commission Bâtiments, Commission Lotissement, Commission Animation)
5. DM n°3 (salaire, emprunt)
6. Programme de stabilisation des berges, ASA de Vix
7. Tarif Communaux 2025
8. Assurance Statutaire, participation à la consultation organisée par le CDG85
9. Columbarium et Cavurnes
10. Devis suite commissions bâtiments (Volets, servitude)
11. Devis divers maçonnerie
12. Questions et informations diverses

Conseil Municipal du 18 novembre 2024

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024.

Monsieur AUDOUIT Claude souhaiterait revenir sur la dernière délibération concernant le sujet de la Venelle de Souil, il voudrait vérifier si la délibération actait la vente à l'euro symbolique ou la vente au prix du m² définit lors d'un précédent conseil. Monsieur AUDOUIT Claude rappelle que le Conseil Municipal avait voté pour suivre les conclusions du commissaire enquêteur et que celui-ci n'avait pas indiqué de prix de vente dans son rapport. Monsieur HENRIET lui répond que le sujet reviendra lors d'un prochain Conseil Municipal puisque les trois administrés ne sont toujours pas en accord avec la dernière décision prise.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à la majorité (6 pour - 1 abstention - 1 contre), le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 tel qu'il a été rédigé.

Monsieur PHELIPEAU Grégoire étant arrivé au moment du vote, il n'a pas pris part à cette décision.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur PHELIPEAU Grégoire, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19h25, le quorum étant atteint.

3. Protection Sociale Complémentaire

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, les membres présents ce jour-là avaient décidé d'un taux de participation ainsi que d'un taux de couverture concernant le futur contrat de prévoyance des agents de la commune. Monsieur HENRIET Christian précise que le CST a émis un avis favorable à cette décision. Monsieur le Maire ajoute qu'après consultation avec plusieurs communes proches de Saint-Pierre-le-Vieux, la participation des collectivités s'élève très souvent à 50%.

Monsieur le Maire propose alors de valider les décisions du dernier Conseil Municipal et d'acter un taux de participation de la commune à hauteur de 50 % et d'un taux de couverture des agents de 90 %.

Le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour - 1 abstention), valide la proposition de Monsieur le Maire.

Arrivée de Madame LEGER Marielle à 19 h 40 suite au vote de ce point, elle prend part à la suite du Conseil Municipal.

4. Commissions Communales (Commission Bâtiments, Commission Lotissement, Commission Animation)

Monsieur le Maire rappelle que lors des précédents Conseils Municipaux, Monsieur AUDOUIT Claude avait demandé du soutien pour la commission bâtiments. Monsieur HENRIET Christian souhaiterait également obtenir du renfort dans la commission Animation. Après avoir effectué un rapide état des lieux du projet associant la commune avec l'EPF, Monsieur le Maire explique que l'on pourrait créer une commission lotissement pour suivre les évolutions du projet et participer aux futures réunions. Plusieurs membres du Conseil Municipal s'accordent pour mettre la commission lotissement avec la commission bâtiments. Suite à ces décisions, Monsieur GABORIAU Sébastien accepte de rejoindre la commission, Monsieur AUDOUIT Claude fait la remarque qu'il faudra également être présent lors des commissions bâtiments et ne pas accepter de rejoindre la commission pour suivre le projet du lotissement. Monsieur GABORIAU Sébastien valide son choix de rejoindre la commission bâtiment, Monsieur AUDOUIT Claude ajoute que Monsieur BARDE Mickaël avait émis le souhait de rejoindre la commission également, il sera donc invité lors des prochaines réunions. Monsieur le Maire valide ses deux nouvelles arrivées et demande à l'assemblée si l'un des membres souhaitait rejoindre la commission animation. Madame CHABIRAND Fanny se propose de rejoindre Monsieur le Maire dans cette

Conseil Municipal du 18 novembre 2024

commission. Profitant d'avoir cité le nom d'une personne présente dans la commission CCAS, Monsieur HENRIET les remercie une nouvelle fois pour leurs présences et leurs participations lors des événements communaux comme l'inauguration ayant eu lieu le samedi 16 novembre 2024. Il rappelle le moment fort et historique de cette journée.

Monsieur le Maire propose alors de valider les commissions avec les nouveaux arrivants, à savoir Messieurs GABORIAU Sébastien et BARDE Mickaël pour la commission bâtiments et Madame CHABIRAND Fanny pour la commission animation.

Le conseil, à l'unanimité (10 pour), accepte la proposition de Monsieur le Maire. Monsieur VALADE David étant arrivé pendant le débat a décidé de ne pas prendre part au vote.

5. DM n°3 (salaire, emprunt)

Monsieur le Maire explique qu'une DM est nécessaire afin d'assurer le paiement du salaire des agents et des élus jusqu'à la fin de l'année, le nouvel emprunt de la commune étant légèrement plus conséquent que ce qui avait été budgétisé, notamment grâce à un taux d'intérêt très intéressant, la première échéance du prêt est également plus conséquente. Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur CHAUVEAU Quentin, secrétaire de Mairie, d'expliquer les différents mouvements effectués en ce sens. Les dépenses attenantes au chapitre des dépenses courantes ne seront pas totalement utilisées, une partie des sommes budgétisées sera utilisée pour renforcer les chapitres ayant besoin d'une augmentation.

Monsieur le Maire propose alors de valider la DM n°3, telle qu'elle est écrite.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (10 pour) la proposition de la Décision Modificative numéro 3.

6. Programme de stabilisation des berges, ASA de Vix

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'ASA des marais desséchés de Vix concernant le programme de stabilisation des berges. Il laisse ensuite la parole à Monsieur GABORIAU Sébastien, adjoint à la voirie. Monsieur GABORIAU Sébastien situe les futurs travaux et détaille le prix total ainsi que les prix que devra payer la commune pour ses travaux après retour des subventions. Monsieur HENRIET Christian demande à Monsieur GABORIAU Sébastien s'il a été vérifié que les futurs travaux n'ont pas déjà été effectués lors du dernier programme. Monsieur GABORIAU Sébastien valide le fait que les berges n'ont pas connu de travaux et que le programme présenté prendra la suite du précédent.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de voter en faveur des linéaires proposés en acceptant le montant des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), acte la validation des linéaires proposées par l'ASA des marais desséchés de Vix ainsi que le plan de financement prévisionnel.

7. Tarifs communaux 2025

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, les élus membres du Conseil Municipal délibèrent sur les tarifs communaux. Lors de la réunion d'adjoints, il a été proposé de ne pas faire évoluer ces prix. Monsieur HENRIET Christian explique par la suite que les placards de la salle des fêtes ont subi un remaniement et qu'il faut donc modifier ces lignes dans les tarifs. Il faut supprimer la ligne des couverts pour ne former que trois lignes correspondant au placard n°1 (1 à 50 personnes), au placard n°2 (1 à 70 personnes), aux deux placards (de 70 à 120 personnes). Madame LEGER Marielle propose simplement d'ajouter les lignes correspondantes ensemble. Monsieur GABORIAU Sébastien trouve que la ligne correspondant au placard n°2 est inégale et que la différence pour seulement 20 couverts est très élevée. Monsieur AUDOUIT Claude rebondit sur les paroles de Monsieur GABORIAU Sébastien pour redire qu'il faut effectuer un calcul pour que cela soit correct. Monsieur HENRIET Christian effectue la simple opération et propose donc les sommes de 33 € pour le placard n°1 aux Saint-Pétruscain, 46 € pour le placard n°2 et 78 € pour les deux placards. Le même calcul est effectué pour les habitants hors commune. Monsieur GABORIAU demande au secrétaire de mairie si le forfait ménage est parfois

Conseil Municipal du 18 novembre 2024

facturé aux locataires. Monsieur CHAUVEAU Quentin lui explique que généralement, si la salle est sale lors de l'état des lieux retour, le locataire peut revenir faire le ménage afin d'éviter de devoir payer le forfait ménage. Monsieur GABORIAU valide cette méthode mais il met un point d'honneur à rappeler que même si la location est faite à titre gracieux (notamment pour les sépultures), il ne faut pas négliger le ménage et rendre la salle propre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les légères modifications tarifaires proposées pour les placards à vaisselle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), valide les propositions de Monsieur le Maire

8. Assurance Statutaire, participation à la consultation organisée par le CDG85

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est adhérente au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel qui assure aux adhérents une prise en charge financière des dépenses liées aux absences des agents pour raison de santé. Le contrat en cours se terminera le 31 décembre 2025, le CDG propose d'adhérer à la nouvelle consultation, ce qui n'obligera pas la commune à adhérer à l'assurance retenue l'année prochaine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la consultation organisée par le CDG85.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), valide la proposition de Monsieur le Maire.

9. Columbarium et cavurnes

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur AUDOUIT Claude, adjoint aux bâtiments. Monsieur AUDOUIT Claude rappelle que les columbariums du cimetière de Saint-Pierre-le-Vieux sont complets, un devis a donc été réalisé par l'entreprise GRANIMOND qui avait déjà réalisé la pose des précédents columbariums mais les frais de déplacement élevés et non négociables ont poussé la commission bâtiments (représentée par Monsieur AUDOUIT Claude) à demander des nouveaux devis. L'entreprise THIRÉ de Luçon a été choisie. Monsieur AUDOUIT Claude détaille les deux devis et annonce les tarifs. Monsieur THEBAULT André dit que ce serait bien de travailler « local » et de choisir le devis de l'entreprise THIRÉ, le devis étant également légèrement plus avantageux financièrement pour la commune. Il ajoute que la commune n'a pas besoin d'acquérir de nouvelles cavurnes pour le moment, il en reste encore des vides. Monsieur AUDOUIT Claude explique que les cavurnes sont également plus faciles à placer dans le cimetière et que des endroits ont déjà été ciblés si le besoin s'en faisait ressentir. La marbrerie THIRÉ a également l'avantage de réaliser des cavurnes 4 places contre des cavurnes 3 places pour l'entreprise GRANIMOND. Monsieur THEBAULT André explique que désormais, il est possible de sceller des urnes sur les tombes. Monsieur AUDOUIT Claude lui répond qu'il ne trouve pas que ce soit une bonne idée actuellement, car cela pourrait être dangereux et très fragile lorsqu'un engin est dans le cimetière pour réaliser une inhumation. Les urnes scellées sur les tombes seraient également plus sensibles aux dégradations selon Monsieur AUDOUIT Claude. Monsieur GABORIAU Sébastien revient aux devis et demande si on valide uniquement le columbarium ou si on ajoute un cavurne comme notifié sur les devis. Monsieur AUDOUIT Claude n'estime pas nécessaire d'acquérir une nouvelle cavurne puisque nous n'avons pas vendu toutes les autres. Madame LEGER Marielle redemande les tarifs de vente des cavurnes et columbariums de la commune. Pendant que Monsieur GABORIAU Sébastien donne la réponse à Madame LEGER Marielle, Monsieur HENRIET Christian calcule le prix HT du columbarium proposé par l'entreprise THIRÉ avec l'aide de Monsieur AUDOUIT Claude. Monsieur GABORIAU Sébastien demande si la commune s'est renseignée du prix de vente des communes aux alentours de Saint-Pierre-le-Vieux. Il faudra se renseigner à l'avenir afin de savoir si la commune vend ses concessions à un tarif correspondant à ce qui se fait couramment.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis réalisé par l'entreprise THIRÉ.

Les élus du Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), acceptent le devis de l'entreprise THIRÉ en retirant la cavurne. Seul le columbarium fera l'objet d'un achat par la commune lors de ce Conseil Municipal

10. Devis suite à la commission bâtiments (Volets, servitude)

Monsieur le Maire laisse à nouveau la parole à Monsieur AUDOUIT Claude, adjoint aux bâtiments. Monsieur AUDOUIT Claude rappelle les conclusions de la dernière commission Bâtiments et expose la localisation des différents devis. Les deux premiers devis présentés concernent le portail du cimetière de Chalais, Monsieur AUDOUIT Claude donne les montants des devis afin que chacun puisse les noter, il précise qu'il a demandé aux deux entreprises, PORCHET Menuiserie et Atelier de Fabrication DECOTIGNIE exactement le même devis afin que la comparaison puisse se faire. Les deux devis suivants concernent le changement des portes derrière l'Église ainsi que la trappe du clocher. Enfin, les deux derniers devis ont pour sujet les volets en bois des locatifs communaux. Monsieur AUDOUIT Claude conclut son argumentaire en présentant son analyse des devis et laisse soin à Monsieur HENRIET Christian de proposer aux votes ce qu'il pense le plus correct pour la commune.

Monsieur le Maire propose de valider le devis réalisé par l'entreprise PORCHET Menuiserie concernant le changement du portail au cimetière de Chalais, de valider les devis de l'Atelier de Fabrication DECOTIGNIE concernant les deux autres devis de changements des portes, de la trappe du clocher de l'Église ainsi que des volets des locatifs communaux.

Monsieur HENRIET Christian remercie Monsieur AUDOUIT Claude pour son implication

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité (10 pour), la proposition d'exonération de Monsieur le Maire.

11. Devis divers maçonnerie

Monsieur le Maire a demandé la réalisation de plusieurs devis de maçonnerie pour le mur jouxtant l'ancien café de La Porte de l'Île, le mur menant derrière la boulangerie de Souil ainsi que l'ancien four de Souil. Monsieur HENRIET Christian rappelle à Monsieur AUDOUIT Claude qu'il ne devra pas prendre part au vote. L'une des entreprises concertées étant la sienne il y a quelques mois. Néanmoins, Monsieur HENRIET Christian propose à Monsieur AUDOUIT Claude de faire part de son analyse experte sur les dossiers. Monsieur AUDOUIT Claude précise alors que concernant le devis de l'entreprise GUILLEBEAUD pour l'ancien four de Souil, la couverture est refaite en tôle métallique alors que sur le devis de AUDOUIT SARL, elle est refaite en tuiles. Monsieur THEBAULT André assure qu'il faut demander à ce que les deux entreprises réalisent le devis de la même façon pour pouvoir juger les offres, l'entreprise GUILLEBEAUD devra refaire son devis. Monsieur HENRIET Christian valide les dernières paroles prononcées et la demande sera faite à l'entreprise GUILLEBEAUD très rapidement.

Monsieur AUDOUIT Claude reprend la parole concernant le mur à la Porte de l'Île, il explique que c'est le mur d'un privé et qu'il ne serait pas souhaitable pour la commune de le crépir. Le mur a servi pour l'affichage électoral pendant des dizaines d'années mais cet affichage ne peut pas être la cause des dégâts éventuels, en effet, la terre présente derrière le mur pousse et le fragilise. Monsieur THEBAULT André explique que le mur a été prêté gratuitement à la commune pendant de nombreuses années pour mettre des panneaux et que c'est un minimum de le rendre entretenu. Une réflexion se porte sur un coup de peinture réalisé par les employés municipaux. Monsieur AUDOUIT Claude compare la situation avec ce qui va se faire à Souil proche de la boulangerie : une convention va être faite entre la commune et le propriétaire du mur afin de donner un accord pour la pose d'un panneau d'affichage en échange d'une remise au propre du mur avec crépit, comme cela était le cas avant la démolition. Monsieur GABORIAU Sébastien en profite pour dire que les deux entreprises devraient réaliser un devis pour cette partie-là également, le mur doit être crépit avant le début des travaux de la place de Souil. Monsieur THEBAULT André rappelle que la commune attend toujours l'entreprise GUILLEBEAUD pour le crépit du mur proche de l'atelier communal et estime que l'entreprise devrait déjà s'acquitter des travaux qui ont été signés avant d'essayer d'en obtenir de nouveaux. Monsieur HENRIET Christian demande alors au Conseil Municipal ce qu'il souhaite faire du mur de la Porte de l'Île. Monsieur AUDOUIT Claude propose de réparer ce qui est abîmé, de laver le mur et de le repeindre afin qu'il soit remis en état correct. Il pose également la question de l'affichage communal, la commune pourrait profiter de ces travaux

pour le récupérer et le mettre au point I. Monsieur VALADE David demande si ce ne serait pas plus raisonnable financièrement de faire intervenir une entreprise plutôt que de laisser les agents municipaux se charger de la reprise du mur. Monsieur AUDOUIT Claude reprend des paroles précédemment dites : « On ne peut pas faire des travaux chez un particulier ». Monsieur GABORIAU Sébastien interroge Monsieur AUDOUIT Claude sur sa nouvelle proposition, si le panneau d'affichage est déplacé, la commune ne mettrait qu'un coup de propre sur le mur avant de le repeindre. Monsieur THEBAULT André émet le doute concernant l'état du mur actuel et si un coup de nettoyeur haute pression ne va pas encore plus l'abîmer. Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise en février 2020 actant une remise en état du mur par la commune puisque la commune a utilisé ce mur pendant des dizaines d'année. Monsieur PHELIPEAU Grégoire conforte l'idée du déplacement du panneau d'information au point I. Messieurs THEBAULT André, AUDOUIT Claude et GABORIAU Sébastien pensent que pendant que les employés restaurent le mur, il faut en profiter pour se mettre bien en règle et déplacer le panneau d'affichage. Monsieur AUDOUIT Claude propose donc que les agents s'occupent de reboucher les trous, de remettre plusieurs parpaings au niveau de la « fenêtre » réservée à l'affichage communal, de crépir ces parpaings et de peindre la totalité du mur. Monsieur HENRIET Christian veut d'abord relire la délibération du mois de février 2020. (NDLR : Elle acte bien la remise en état du mur)

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point, mais en demandant à l'entreprise GUILLEBEAUD de refaire son devis de l'ancien four de Souil. Les entreprises GUILLEBEAUD et AUDOUIT SARL devront nous fournir un devis pour le mur de Souil. La convention entre le propriétaire de ce mur et la commune devra être préparée. Des devis pour le nouveau panneau d'affichage de la Porte de l'Île devront également être demandés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour) ajourne cette décision au prochain conseil.

12. Questions et informations diverses

Communication : Instagram et Site Internet

Monsieur le Maire avait demandé aux conseillers de réfléchir à l'avenir du site internet de la commune. Il propose aux conseillers de conserver le site puisque de nombreux administrés sont habitués à se rendre régulièrement dessus.

Plusieurs administrés ont proposé la création d'un INSTAGRAM pour la commune. Celui-ci peut être directement relié au Facebook de la commune, Monsieur le Maire propose la création d'un compte pour voir si cela peut apporter de la visibilité aux différents événements communaux.

Pétanque, nouveau rendez-vous : point

Monsieur le Maire explique que plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec le club de pétanque de Doix. Monsieur GABORIAU Sébastien fait remarquer que le nom du club est déjà changé. Messieurs THEBAULT André et GABORIAU Sébastien rappellent que des licenciés du club de Doix sont de Saint-Pierre-le-Vieux. Certains membres du Conseil Municipal redoutent que le changement de nom les oblige à l'achat du boulodrome demandé par les membres du conseil d'administration du club. Monsieur GABORIAU les rassure en spécifiant que la commune n'a jamais promis le terrain au club de pétanque. Monsieur HENRIET Christian précise qu'il y a possibilité d'obtenir des subventions à la création d'un terrain de pétanque et que si la commune décide d'investir, le terrain pourrait n'avoir qu'un faible coût. Monsieur THEBAULT André remarque que le terrain présenté dans les photos transmises par le club de pétanque provient de la commune de Mouilleron-en-Pareds et suggère à Monsieur le Maire de se rapprocher du maire de cette commune pour obtenir plus d'informations. Monsieur HENRIET Christian précise que le terrain pourrait servir pour les événements de la commune (vide-greniers, fête de la musique...). Monsieur AUDOUIT Claude explique que pour le moment, le projet porterait sur un boulodrome non couvert, une concertation avec le club sera envisagée. Monsieur VALADE David demande si le terrain de football est situé dans la zone Natura 2000, on lui répond que non. Madame CHABIRAND Fanny souhaitait savoir si le terrain serait accessible à tout le monde, Madame LEGER Marielle rebondit en demandant si les joueurs « loisirs » adhérents au club pourraient y avoir accès également. Monsieur le Maire répond que le terrain serait accessible à tout le monde en tout heure, même pour d'autres activités comme un vide-grenier et propose de commencer les études tranquillement.

Conseil Municipal du 18 novembre 2024

Turbine de la Porte de l'Île

Monsieur le Maire lit le courrier reçu en mairie concernant une ancienne turbine située à la Porte de l'Île. Lors de la réunion d'adjoints de la semaine précédente, personne n'avait émis d'opposition au projet mais une demande devra être effectuée auprès de l'union du Marais Mouillé par la personne souhaitant récupérer la turbine. La commune peut faire un affichage pour présenter le projet et prêter une petite bande de terrain pour permettre l'exposition sur l'espace vert du port de la Porte de l'Île. Madame LEGER Marielle s'inquiète de l'état de la turbine et pense à la sécurité. Monsieur VALADE David la rejoint en demandant si la faute peut revenir à la commune si quelqu'un se blesse avec la turbine. Monsieur AUDOIT Claude dit que, comme tous les « équipements communaux », cela reste sous la responsabilité de Monsieur le Maire. Monsieur HENRIET Christian pense que l'administré souhaitant déplacer et exposer la turbine dans le cas échéant également se charger de la sécurisation.

Vœux du Maire 2025

Monsieur le Maire annonce la date des vœux du maire 2025. Ce moment de convivialité se déroulera le dimanche 12 janvier 2025 à 11 h 00 à la Salle des fêtes de Saint-Pierre-le-Vieux. Toute la population sera bien évidemment invitée.

Café de Souil, nouvelle candidature fonds de commerce et locaux, résiliation du bail entre la commune et le propriétaire

Le propriétaire des murs a appelé Monsieur le Maire pour lui exprimer son intention de ne pas faire visiter les locaux tant que le local n'est pas remis en état. Monsieur VALADE David exprime son désaccord et rappelle qu'il ne peut pas faire visiter sans l'accord de la mairie mais que la mairie peut organiser une visite. Monsieur GABORIAU Sébastien conseille de demander aux agents de faire le nettoyage durant les mois hivernaux car même si la vente ne se conclut pas avec cette candidature, il faudra bien rendre le local propre. Monsieur AUDOIT Claude se propose de faire l'état des lieux avec les agents communaux et d'organiser le tri du café. Monsieur GABORIAU Sébastien rappelle à Monsieur le Maire de ne surtout pas oublier la dénonciation du bail liant la commune au propriétaire des murs. Monsieur HENRIET Christian l'avait bien noté et propose d'écrire le courrier dès aujourd'hui et de le faire lire à l'avocat de la commune. Monsieur CHARNOLÉ David rappelle que le propriétaire ne peut pas entrer dans le logement sans accord des locataires et confirme ce qu'a dit Monsieur VALADE David. Monsieur le Maire précise que le propriétaire des murs est obligé de passer en mairie prendre les clés s'il souhaite entrer dans le café. Ce fut le cas récemment pour demander à un artisan de projeter le remplacement d'une porte.

Puissance électrique du compteur de la Salle des fêtes

Monsieur le Maire explique les raisons des différentes coupures de courant survenues lors du repas du 11 novembre 2024. Il précise que la puissance électrique du compteur devra certainement être augmentée afin que ces coupures ne puissent plus se reproduire, un électricien sera sollicité.

Projet Nouvelle Mairie

Monsieur AUDOIT Claude souhaiterait parler du projet de rénovation de la mairie, il exprime le fait que même si la commune ne souhaite effectuer ce projet qu'en 2026, le Conseil Municipal en place pourrait entamer les études. La mairie n'étant pas aux normes depuis de nombreuses années, il est nécessaire de procéder à la réhabilitation avec notamment un accès « Personnes à Mobilité Réduite » et des bureaux d'accueil au rez-de-chaussée. Il conseille de ne pas attendre les prochaines élections afin de ne pas perdre de temps, il propose de délibérer une étude préalable du projet au prochain Conseil Municipal. Monsieur le Maire, ayant déjà évoqué ce projet depuis plusieurs mois est d'accord, il rappelle que le projet de la réhabilitation de la boulangerie de la commune a pu obtenir des subventions conséquentes car le projet était prêt dès le début du mandat, période rarement propice à la demande des subventions. Monsieur THEBAULT André fait part de son désaccord avec cette idée, réhabiliter la mairie est une bonne chose mais il ne veut pas que la décision de ce Conseil Municipal

bloque la décision du prochain Conseil Municipal suite aux élections comme cela avait été le cas avec la construction avortée d'une nouvelle salle des fêtes. Monsieur GABORIAU Sébastien le rejoint et ajoutant qu'aujourd'hui encore la mairie paie les erreurs du passé avec un prêt pour rembourser les pénalités imposées à la commune. Monsieur CHARNOLÉ David explique qu'il faudrait juste commencer les études et ne pas aller aussi loin que n'était allée l'équipe municipale lors des travaux non aboutis d'une nouvelle salle des fêtes. Messieurs HENRIET Christian et AUDOUIT Claude précisent que le but est uniquement de gagner du temps et d'anticiper les nouvelles élections pour avoir un projet prêt et demander le plus de subventions possibles. Monsieur le Maire précise que ce projet devrait être présent dans tous les esprits lors des prochaines élections, étant donné la nécessité de cette réhabilitation.

Fin de Séance à 21h20

2024-11-01	Protection Sociale Complémentaire
2024-11-02	Commissions communales
2024-11-03	DM n°3 (salaire, emprunts)
2024-11-04	Programme de stabilisation des berges, ASA de Vix
2024-11-05	Tarifs communaux 2025
2024-11-06	Assurance statutaire, participation à la consultation organisée par le CDG85
2024-11-07	Colombarium et cavurnes
2024-11-08	Devis suite à la commission bâtiments
2024-11-09	Divers devis maçonnerie

Le Secrétaire de séance,
Grégoire PHELIPEAU

Le Maire,
Christian HENRIET



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2024 à 19 h 15**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Monsieur Christian HENRIET.

Date de convocation : le 11 décembre 2024

Étaient présents : Mesdames MARIE Delphine, LEGER Marielle, Messieurs PHELIPEAU Grégoire, VALADE David, THEBAULT André, HENRIET Christian, AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Messieurs HERBRETEAU Tom et CHARNOLÉ David (Pouvoir à Monsieur THEBAULT André)

Était absente : Madame CHABIRAND Fanny

Était secrétaire : Monsieur VALADE David

Votants : 10 votants dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2024
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Convention pêche
4. Convention d'utilisation de terrain privé
5. Divers devis de maçonnerie
6. Attribution du marché des abords du multi-commerce
7. Création de poste Agent de Maîtrise Principal
8. Broyage des banquettes 2025
9. Balayage 2025
10. Questions et informations diverses

En amont du Conseil Municipal, Monsieur Boris DUPONT, responsable du pôle Police de la pêche est intervenu pour présenter l'intérêt de la mise en place de baux de pêche sur la commune de Saint-Pierre-le-Vieux.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Monsieur VALADE David, secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 20 h 00, le quorum étant atteint.

3. Convention pêche

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si quelqu'un a une remarque à effectuer suite à l'intervention de Monsieur Boris DUPONT, responsable du pôle Police de la pêche. Monsieur GABORIAU Sébastien souhaite revenir sur l'écriture des parcelles cadastrées sur la convention. Il précise qu'il faudra joindre un plan de la commune recensant les points d'autorisations de contrôle. Monsieur HENRIET Christian rappelle que 4 points

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

seront nommés tels que cela avait été le cas lors d'un précédent Conseil Municipal. Messieurs GABORIAU Sébastien, AUDOUIT Claude et THEBAULT André essaient de délimiter correctement les différentes zones. Monsieur HENRIET lit à l'assemblée délibérante ce qu'il a modifié sur la convention. Monsieur le Maire propose d'autoriser la mise en place d'un bail autorisant la Police de la Pêche à venir contrôler le respect des normes et de la faune aquatique dans les quatre zones préalablement définies. Un plan de la commune sera annexé à la convention afin qu'aucune erreur ne soit commise. La différence entre la partie publique et privée ayant fait un grand débat, cette carte sera réalisée avec précaution.

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 pour – 2 contre - 4 abstentions), valide la proposition de Monsieur le Maire.

4. Convention d'utilisation de terrain privé

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé de préparer une convention concernant le panneau d'affichage près de la boulangerie de Souil. Monsieur HENRIET Christian précise qu'il faut convenir d'une durée de convention, il propose de partir sur 25 ans. Monsieur GABORIAU Sébastien ajoute qu'étant donné que la commune va enduire le mur du propriétaire pour pouvoir l'utiliser, il serait intéressant de partir sur une durée de 25 ans pour amortir les frais engagés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner les autorisations pour signer la convention, ladite convention sera écrite pour une durée de 25 ans.

Le conseil, à la majorité (9 pour – 1 abstention), accepte la proposition de Monsieur le Maire.

5. Divers devis de maçonnerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, il avait été décidé d'ajourner ce point en raison de différences dans les devis proposés. Il a été demandé aux entreprises de réaliser un devis similaire afin de pouvoir les comparer correctement. En complément, Monsieur le Maire a fait la demande aux deux entreprises la réalisation de devis pour un enduit sur le mur de Souil près des abords du multi-commerce. Monsieur le Maire précise à Monsieur AUDOUIT Claude doit sortir de la salle lors du vote en raison d'un possible conflit d'intérêt. Il est désormais possible de comparer les deux devis et de prendre une décision. Monsieur GABORIAU Sébastien fait le calcul des différentes parties du devis de l'entreprise GUILLEBEAUD afin de pouvoir effectuer plus aisément le comparatif avec l'entreprise AUDOUIT. Monsieur HENRIET Christian explique alors le nouveau devis demandé concernant le mur près des abords du multi-commerce de Souil. Monsieur THEBAULT André demande le montant total des devis pour les deux entreprises, il souhaiterait éviter que les deux entreprises se croisent sur un chantier proche. Madame MARIE Delphine trouve également dommage que ce soit une entreprise qui commence puis une autre qui continue le travail sous prétexte que les devis ont été divisés en plusieurs zones. Monsieur GABORIAU Sébastien rappelle que l'entreprise GUILLEBEAUD n'a toujours pas crépi le mur près de l'atelier communal comme cela aurait dû être fait depuis plusieurs mois. A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur AUDOUIT Claude sort de la salle et ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire propose de voter par zone. Il propose de retenir pour les zones numéros 1,2 et 3 correspondant au mur de la Porte de l'Île, au mur proche de la boulangerie et à l'ancien four à pain, l'entreprise AUDOUIT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (9 pour) la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise GUILLEBEAUD concernant le mur près des abords du multi-commerce.

Le Conseil Municipal refuse à la majorité (4 contre – 3 pour – 2 abstentions), la proposition de Monsieur le Maire et valide le devis de l'entreprise AUDOUIT.

Suite à ce vote, Monsieur AUDOUIT Claude est autorisé à revenir dans la salle du Conseil Municipal.

6. Attribution du marché des abords du multi-commerce

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les plis du marché « abords du multi-commerce » ont été ouverts et qu'il est désormais possible d'attribuer ce marché à une entreprise. Après avoir détaillé le prix proposé par l'entreprise RINEAU TP, seule entreprise ayant répondu à l'appel d'offre, et rappelé le montant estimé par l'architecte Madame MOUNERON. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise RINEAU TP. Monsieur GABORIAU Sébastien demande si la commune a eu des nouvelles concernant les travaux de remplacement des tampons dans la rue Principale de Souil (NDLR : ces travaux se dérouleront au début du mois de janvier 2025). Il avait également été demandé une étude des réseaux à la SAUR, ce n'a pas encore été réalisé mais cette étude devra être effectuée avant le début des travaux. Monsieur AUDOIT Claude demande si l'éclairage de la place a été pris en compte comme mentionné plusieurs fois lors de rendez-vous avec l'architecte. Monsieur le Maire remarque qu'aucune mention de l'éclairage n'est présente dans l'offre de prix. Monsieur GABORIAU Sébastien, après avoir regardé attentivement les différentes lignes de l'offre de prix, fait remarquer que des tampons sont prévus, il demande s'ils correspondent à ceux de la rue Principale. Monsieur AUDOIT Claude lui répond que non, il s'agit de tampons présents sur la place. Après un court débat sur l'éclairage de la place, Monsieur GABORIAU Sébastien dit qu'il faudra faire venir une gaine afin de pouvoir raccorder la place au reste de la commune. Il convient de prévoir ces travaux en même temps que ceux de la place. Monsieur VALADE David fait remarquer que ces travaux supplémentaires vont encore faire un supplément à la commune, le tarif proposé par l'entreprise RINEAU TP étant déjà supérieur à l'estimation de l'architecte. Monsieur le Maire va reprendre contact avec l'architecte pour lui spécifier tous ces points. Monsieur AUDOIT Claude pose la question des sous-traitants, l'entreprise RINEAU TP va sous-traiter certaines parties de l'offre de prix et il souhaiterait connaître le nom des entreprises. (NDLR : Le nom des entreprises qui interviendront n'est pas encore connu).

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de délibérer afin de retenir l'entreprise RINEAU TP sous réserve de la connaissance du nom des sous-traitants avant le début du chantier et des dates d'interventions correspondant au calendrier de la commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité (9 pour – 1 abstention), accepte la proposition de Monsieur le Maire et retient l'entreprise RINEAU TP pour la réalisation des travaux des abords du multi-commerce de Souil.

En marge de ce point, Monsieur PHELIPEAU Grégoire demande si les végétaux ont une garantie, ce serait dommage que tous les végétaux meurent rapidement et que la commune soit dans l'obligation de tout replanter à nouveau. Monsieur AUDOIT Claude lui répond qu'il y a bien une garantie d'un an sur les végétaux.

7. Création de poste Agent de Maitrise Principal

Monsieur le Maire explique que l'un des agents de la commune peut prétendre à une augmentation de grade. Pour que l'agent puisse augmenter de grade, le Conseil Municipal doit créer un poste dans le tableau des effectifs. Monsieur HENRIET Christian estime qu'il est important d'accepter cette augmentation de grade afin de valoriser le travail de l'agent et que l'impact financier n'est que très faible pour la commune. Monsieur VALADE David fait par ailleurs remarquer que le travail effectué par l'agent est de très bonne qualité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste d'Agent de Maitrise Principal dans le tableau des effectifs à compter du 01 janvier 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), valide la proposition de Monsieur le Maire

8. Broyage des banquettes 2025

Monsieur GABORIAU Sébastien prend la parole, il explique que la communauté de communes CCVSA n'aura plus la compétence du broyage des banquettes dans l'immédiat et qu'une compensation financière pour la commune devrait se mettre en place. Il estime que la commune perdra un peu d'argent en prenant à son compte le broyage des banquettes communales mais que c'est un besoin essentiel pour le bon entretien de la voirie et de la commune. Monsieur HENRIET Christian explique que si la communauté de communes CCVSA prend la compétence voirie, elle aura alors à sa charge tout l'entretien des voiries communales de toutes les communes, la communauté de communes CCVSA ne peut pas assumer une charge aussi importante. Elle ne le fera que

pour des zones à vocation intercommunautaires, conformément à la délibération du 10/12/2024. Monsieur GABORIAU explique avoir anticipé ces événements et présente un devis qu'il a réalisé auprès de l'entreprise SARL OUVRARD présente sur la commune. Le prix présenté est au kilomètre fini, Monsieur VALADE David demande si un kilomètre fini correspond à un aller-retour sur la distance d'un kilomètre ou alors si cela correspond au paiement de chaque kilomètre entamé. Monsieur GABORIAU Sébastien a compris que chaque kilomètre entamé serait comptabilisé comme un kilomètre effectué. Une précision sera demandée à l'entreprise SARL OUVRARD. Monsieur GABORIAU Sébastien annonce avoir recensé 34 kilomètres de voirie communale pour lesquelles du broyage serait nécessaire. Monsieur HENRIET Christian souhaiterait savoir si Monsieur GABORIAU Sébastien peut annoncer un tarif global. Monsieur THEBAULT André rappelle qu'il faut doubler le nombre de kilomètres linéaires car il faut faire les deux côtés des chemins communaux. Monsieur GABORIAU Sébastien explique que pour un chiffrage très précis, il faudrait faire le tour de la commune et mesurer exactement les endroits où un fauchage est nécessaire. Monsieur VALADE David propose de faire un premier chiffrage et de noter sur la délibération un montant à ne pas dépasser. Après un rapide calcul, il apparaît la somme de 2 500 € pour un fauchage de sécurité. Monsieur GABORIAU Sébastien parle de certaines zones de la commune non répertoriées sur lesquelles la communauté de communes effectue actuellement du broyage. Monsieur VALADE David rejoint Monsieur GABORIAU Sébastien sur le fait que la commune doit se positionner maintenant car si la commune attend trop longtemps une décision de la communauté de communes CCVSA, il pourrait ne pas y avoir de broyage de l'année 2025, ce qui n'est pas concevable à leurs yeux. Monsieur PHELIPEAU Grégoire s'accorde avec Monsieur VALADE David pour déterminer un prix maximum et retenir l'entreprise SARL OUVRARD. Monsieur AUDOUIT Claude demande à Monsieur GABORIAU Sébastien le montant global comprenant les tailles de haies et le broyage des banquettes. Monsieur GABORIAU Sébastien ne connaît pas le linéaire concernant les haies. D'un accord commun, le Conseil Municipal décide d'opter pour 34 kilomètres linéaires de haies. Monsieur Valade David rappelle de ne pas oublier les zones non comprises dans les 34 kilomètres de broyage. Actuellement la communauté de communes effectue deux broyages par an. L'estimation finale est de 11 000€. Monsieur GABORIAU Sébastien explique qu'il s'est également renseigné sur le prix d'un broyeur neuf. Monsieur HENRIET Christian estime qu'il faut d'abord attendre les conclusions de la communauté de communes avant de se positionner sur l'achat d'un broyeur pour la commune, Monsieur le Maire n'étant pas sûr que le tracteur communal puisse supporter une telle charge de travail. Monsieur GABORIAU Sébastien a également fait chiffrer l'achat d'un tracteur accompagné d'un broyeur, l'achat d'un tracteur et d'un broyeur permettrait à la commune d'être plus libre dans les jours de passage du broyeur. Le tarif restant élevé, le Conseil Municipal décide d'attendre les résultats des prochains conseils de communauté de communes. Monsieur THEBAULT André dit que la commune aura peut-être une petite marge de manœuvre pour obtenir plus de passages si nécessaire, la SARL OUVRARD étant située à La Porte de l'Île.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise SARL OUVRARD pour assurer le broyage de la commune sur l'année 2025. Un montant maximum de 11 000 € ne pourrait être dépassé sur l'ensemble de l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), valide la proposition de Monsieur le Maire.

9. Balayage 2025

Monsieur GABORIAU Sébastien garde la parole pour expliquer que le marché avec l'entreprise BODIN concernant le balayage de la voirie communale prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il ne sera pas reconduit par la communauté de communes CCVSA. Il explique que suite à la réunion de communauté de communes du mardi 10 décembre 2024. Une mutualisation entre plusieurs communes pourrait avoir lieu et permettrait d'obtenir de meilleurs tarifs. Le balayage n'étant généralement pas réalisé sur les mois de janvier et février, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner ce point au prochain Conseil Municipal pour avoir le temps de connaître les intentions des autres mairies et mutualiser cette compétence.

Les élus du Conseil Municipal, à l'unanimité (10 pour), sursoient cette décision au prochain Conseil Municipal.

10. Questions et informations diverses

Venelle de Souil

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la lettre préfectorale qui leur a été transmise par le secrétariat. Il remercie les services préfectoraux de leur éclairage précieux sur cette affaire. Cette lettre explique qu'on ne peut pas refacturer les frais d'enquête publique mais que la commune a le droit de fixer le prix qu'elle souhaite pour la vente. Monsieur HENRIET Christian propose aux élus présents de réfléchir sur le sujet et d'inscrire ce point sur le Conseil Municipal du mois de janvier 2025.

Vente de la licence IV

Monsieur le Maire explique qu'un courrier est arrivé en mairie. Sur ce courrier, on retrouvait une demande d'achat de la licence IV de la commune. Monsieur HENRIET Christian trouve très risqué pour la commune de vendre sa licence IV sans le fonds de commerce dans l'état actuel des choses. Madame MARIE Delphine se rappelle qu'une personne s'était manifestée pour racheter le fonds de commerce, la licence IV et les murs du bâtiment. Monsieur le Maire précise que deux personnes sont intéressées, dont l'une est dans l'attente d'un retour du propriétaire suite à une proposition d'achat effectuée. Monsieur GABORIAU Sébastien estime qu'il ne sera pas compliqué de revendre la licence IV dans l'avenir si le besoin s'en fait ressentir. Monsieur le Maire propose alors de répondre négativement à la demande et de conserver la licence IV pour le moment.

Éclairage public aux Ardillers

Monsieur le Maire explique avoir été à la rencontre du demandeur pour bien comprendre la demande. Monsieur HENRIET Christian souhaiterait que le SYDEV se déplace sur le lieu avant de prendre une décision. Monsieur THEBAULT André rappelle qu'il n'y a pas de prolongement de câble jusqu'à ce point de la commune et que l'éclairage serait donc solaire. Les demandeurs souhaiteraient un éclairage au même endroit que là où était installé l'ancien poteau permettant d'éclairer l'entreprise. Messieurs GABORIAU Sébastien et THEBAULT André pensent que la commune pourrait profiter d'une éventuelle venue du SYDEV pour regarder les poteaux aux terrains de foot, selon eux, certains poteaux n'auraient que peu d'importance dans le parc de la commune. Madame LEGER Marielle et Monsieur GABORIAU Sébastien redoutent que si la commune accepte d'éclairer ce point très précis dans la commune, ils devront éclairer d'autres points dans la commune. Monsieur AUDOUIT Claude ayant déjà rapporté plusieurs fois lors du Conseil Municipal de ce jour que le SYDEV avait dit que la commune était déjà très éclairée. Un débat sur la présence d'enfants dans le secteur des Ardillers. Suite à ce court débat, l'éclairage à l'Aire de Loisirs et notamment le remplacement des luminaires de type boule est évoqué. Monsieur AUDOUIT Claude explique qu'il y a plusieurs catégories de candélabres de types boules, la commune de Saint-Pierre-le-Vieux est équipée des candélabres de dernière génération et ne serait pas dans les premières communes à devoir procéder aux remplacements. Monsieur HENRIET Christian, propose d'attendre la proposition du SYDEV pour ce sujet-là. Monsieur PHELIPEAU Grégoire revient sur le sujet initial en demandant si les candélabres proposés par le SYDEV sont équipés d'un détecteur de présence permettant la baisse de luminosité s'il n'y a aucun passage en précisant qu'il trouve le montant légèrement excessif. Monsieur GABORIAU Sébastien lui répond que les candélabres proposés par le SYDEV sont bien équipés de détecteurs et que si la commune veut raccorder ces candélabres au reste du réseau, il faut choisir l'offre du SYDEV. Monsieur VALADE David fait remarquer que les nouveaux candélabres (S'ils sont installés) ne seraient pas sur le réseau, la commune peut donc choisir un autre prestataire pour l'installation de ces candélabres solaires.

Prochain rendez-vous avec l'EPF

Monsieur le Maire précise la date du prochain rendez-vous avec l'EPF, il invite tous les conseillers à venir suivre l'évolution du dossier.

Pétanque, évolution du projet

Monsieur le Maire expose avoir autorisé le club Sud Pétanque Vendée à réaliser des devis concernant la création de terrains. Monsieur AUDOUIT Claude explique qu'il faut prendre une décision concernant le prêt du terrain de football car le club de pétanque a des échéances de championnat et doit savoir si le club compte sur la commune ou non. Monsieur VALADE David s'inquiète d'entendre parler de finances, il pensait que le projet ne coûterait rien à la commune. Le club Sud Pétanque Vendée souhaiterait une stabilisation simple pour le même, Monsieur

AUDOUIT Claude explique qu'il faudrait également laisser au club, une partie du local (anciennement foot) afin qu'ils puissent stocker le bois servant à matérialiser les terrains lors des compétitions. Il précise qu'actuellement la chasse n'a accès qu'au vestiaire visiteur et que le vestiaire domicile pourrait être prêté au club de pétanque. Monsieur HENRIET Christian dit qu'il faut dans tous les cas demander à la préfecture l'autorisation de prêter ce local et qu'il faudra faire intervenir une commission de sécurité. Monsieur VALADE David dit qu'il faudra bien cadrer la convention pour ne pas avoir de mauvaise surprise, surtout concernant l'entretien du terrain de jeux. Monsieur AUDOUIT Claude ayant eu rendez-vous avec le président du club Sud Pétanque Vendée précise que le club est ouvert aux propositions et qu'ils sont prêts à faire des concessions sur leurs demandes pour obtenir un véritable boulodrome. Monsieur le Maire souhaiterait que le terrain ne prenne que les deux tiers du terrain de football actuel afin de laisser de la place pour que d'éventuels futurs projets de la commune puissent se réaliser, comme cela avait été présenté lors des premières réunions. Il rappelle aussi qu'une antenne relais sera sûrement installée dans l'un des coins du terrain, Monsieur GABORIAU Sébastien ayant rendez-vous le 6 janvier sur ce sujet. Monsieur PHELIPEAU Grégoire se remémore le projet d'un city stade à cet endroit et la présence d'un boulodrome géant bloquerait complètement ce projet. Monsieur le Maire rappelle que l'hypothèse d'un city stade peut se situer dans cette partie de la commune ou une autre. Monsieur GABORIAU Sébastien remarque qu'une fois arborés, le boulodrome et le city pourraient donner un joli complexe donnant aux familles l'envie de venir dans cette partie de la commune. Monsieur BARDE Mickaël le rejoint sur cette idée et apprécie le fait de centraliser un terrain de jeux. Monsieur le Maire propose de donner un accord de principe au club de pétanque afin qu'ils puissent commencer les demandes de devis en précisant que la commune souhaiterait conserver un tiers de la parcelle pour un autre usage que le boulodrome. Monsieur le Maire précise également qu'aucun travail ne pourra avoir lieu sans accord du Conseil Municipal et sans convention ratifiée par les deux parties.

Projet d'un gîte familial

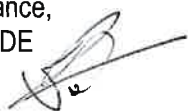
Monsieur le Maire lit le mail reçu en mairie concernant le projet de reprise d'un gîte familial. Il demande aux conseillers d'être présents lors du rendez-vous. Monsieur AUDOUIT Claude se porte volontaire. Monsieur HENRIET Christian communiquera la date à Monsieur AUDOUIT Claude après les premiers contacts avec la personne souhaitant reprendre le gîte familial.

En marge du Conseil Municipal, Monsieur AUDOUIT Claude souhaitait faire part de plusieurs choses aux autres membres. Premièrement, il explique que la porte de la boulangerie connaît toujours un problème malgré l'intervention d'un artisan. Des devis seront effectués pour changer cette porte. Monsieur AUDOUIT Claude demande également des nouvelles du problème d'eau s'infiltrant chez Monsieur BARDE Mickaël suite aux travaux de voirie à La Porte de l'Île. Monsieur GABORIAU Sébastien explique que la recherche de résolution du problème est en cours. Monsieur AUDOUIT Claude souhaiterait également savoir si la mairie a reçu le devis demandé par le boulanger concernant le remplacement d'une grande armoire, mais aucun devis n'est arrivé actuellement. Monsieur AUDOUIT Claude évoque deux permis de construire pour lesquels il manifeste son désaccord. Monsieur HENRIET Christian lui répond qu'il se rendra auprès des intéressés, la procédure lui ayant semblé normale.

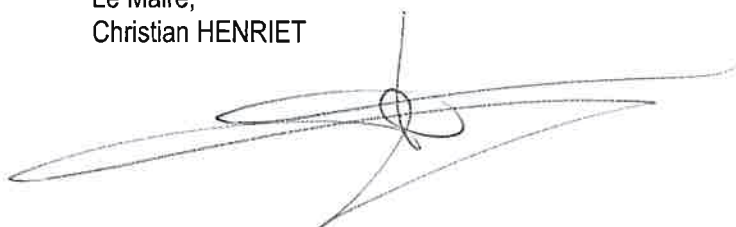
Fin de Séance à 21h45

2024-12-01	Convention pêche
2024-12-02	Convention d'utilisation de terrain privé
2024-12-03	Divers devis de maçonnerie
2024-12-04	Attribution du marché des abords du multi-commerce
2024-12-05	Création de poste Agent de Maîtrise Principal
2024-12-06	Broyage des banquettes 2025
2024-12-07	Balayage 2025

Le Secrétaire de séance,
David VALADE



Le Maire,
Christian HENRIET



Conseil Municipal du 16 décembre 2024